REGION DES HAUTS DE FRANCE

DEPARTEMENT DU NORD

DECLARATION D'INTERET GENERAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE (CAMVS) SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DE L'AVESNOIS (SMAECEA)

<u>COMMUNES DE</u>: Aibes, Auinoye-Aymeries, Beaufort, Beaurieux, Berlalmont, Bersillies, Bettignies, Bousignies-sur-Roc, Colleret, Cousoire, Éclaibes, Écuelin, Élesmes, Feignies, Gognies-Chaussée, Hautmont, Hestrud, Jeumont, Leval, Limont-Fontaine, Mairieux, Maubeuge, Pont-sur-Sambre, Recquignies, Saint-Rémy-du-Nord, Vieux-Mesnil, Vieux-Reng, Villers-Sire-Nicole.



ENQUETE PUBLIQUE DU 18 septembre au 18 octobre 2019 RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Commission d'enquête : Président : Monsieur DERIEUX Hubert,

Membres : PHILIPPE Jean-Charles
OBRINGER Jean-Pierre

TABLE DES MATIERES

1	: GENERALITES	. 3
	1.1 Glossaire :	. 3
	1.2 Présentation	. 4
	1.2.1 De la CAMVS :	. 4
	1.2.2 Du SMAECEA :	
	1.3 Préambule :	. 5
	1.4 Objet de l'Enquête :	. 5
	1.5 Cadre juridique:	. 5
2	ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE :	. 6
	2.1 Organisation de l'enquête	. 6
	2.1.1 Désignation de la commission d'enquête	
	2.1.2 Arrêté d'ouverture d'enquête	
	2.1.3 Actions menées avant le début de l'enquête :	
	2.1.4 Actions menées pendant l'enquête	
	2.1.5 Actions menées après l'enquête	
	2.1.6 Mesures de publicité	. 8
	2.2 Déroulement de l'enquête publique	. 9
	2.2.1 Mise à disposition des dossiers et des registres	
	2.2.2 Permanences :	
	2.2.3 Climat de l'enquête	10
3	COMPOSITION DU DOSSIER SOUMIS A L'ENQUETE	11
	3.1 Liste des pièces	11
	3.2 Etude du dossier soumis à l'enquête	11
	3.2.1 Mémoire justifiant l'intérêt général	
	3.2.2 Mémoire explicatif	
	3.2.3 Annexes	24
	3.3 Avis de la commission d'enquête sur le dossier	
4	LA CONTRIBUTION PUBLIQUE	
	4.1 Concertation préalable	26
	4.2 Avis des organismes consultés	27
	4.3 Les observations du public	28
	4.3.1 Compte-rendu des permanences	28
	4.3.2 Les courriers reçus au siège	44
	4.3.3 Les observations de la boîte électronique	44
5		
	5.1 Analyse des observations du public	44
	5.1.1 Analyse quantitative	
	5.1.2 Analyse thématique	
	5.2 Le procès-verbal de synthèse	
	5.3 Le mémoire en réponse	
6	CONCLUSION DU RAPPORT	49

1 : GENERALITES

1.1 GLOSSAIRE:

> AAPPMA : Association Agrée Pour la Pêche et la Protection du Milieu

Aquatique

> CAMVS : Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

> CLECIM : Usine de construction mécanique à Ferrière la Grande

> DCE : Directive Cadre sur l'Eau

> DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DIG : Déclaration d'Intérêt Général

> EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

> GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

MEDDE : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

➤ PERI : Plan d'Exposition aux Risques d'Inondation

> PNR : Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

> PPRE : Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDAGE : Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux

> SIG : Système d'Information Géographique

> SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

> SMAECEA: Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours de

l'Avesnois

1.2 PRESENTATION

1.2.1 De la CAMVS:

C'est au début des années 1960 qu'est créé le Syndicat Intercommunal de la Sambre. Il regroupe autour de Maubeuge les villes et villages qui lui sont frontaliers. Elle évolue en 2001 pour devenir l'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre avec le renforcement de la décentralisation initiée par la loi Chevènement.

Le 31 décembre 2013, est créée par arrêté préfectoral une nouvelle communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre, qui fusionne en son sein l'ancienne Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, la communauté de communes frontalières du Nord-Est Avesnois, la communauté de communes du Nord Maubeuge, la communauté de communes Sambre - Avesnois et le SIVU pour la requalification de la friche industrielle CLECIM. Cette nouvelle communauté d'agglomération compte désormais 43 communes depuis l'adhésion, le 1er janvier 2017 de la commune de Noyelles sur Sambre.

La CAMVS porte également la compétence GEMAPI. Elle a compétence dans l'entretien de cours d'eau non domaniaux de son territoire, dont la partie avail des cours d'eau des bassins de la Solre et de la Tarsy (partie amont par le SMAECEA).

L'agglomération s'étend sur 379 km² autour d'une rivière, la Sambre, un affluent de la Meuse.

Elle compte un peu moins de 130 000 habitants et a perdu depuis une cinquantaine d'années près de 8 500 habitants.

Certaines de ses compétences sont obligatoires, d'autres optionnelles et certaines facultatives. Parmi ces dernières nous avons le curage des cours d'eau non domaniaux.

Enfin, elle assure des compétences facultatives dont l'élaboration et la mise en œuvre de la trame verte et bleu du Val de Sambre ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur son territoire (SAGE).

1.2.2 Du SMAECEA:

Le syndicat, dont le siège se situe à la mairie d'Avesnes sur Helpe, exerce depuis de nombreuses années des compétences dans le domaine de la gestion des cours d'eau.

Créé en 1957, ce syndicat a la compétence études et travaux concernant l'aménagement et l'entretien des cours d'eau pour la Solre, la Tarsy et affluents, ainsi que le curage depuis 2003. Il est également compétent sur le secteur amont de la portion de la Thure étudiée et c'est la raison pour laquelle le syndicat est intégré à cette étude.

Depuis 2003 un plan de gestion a été mis en place couvrant les 270 kms de cours d'eau avec la mise en place d'équipes. Aujourd'hui, le syndicat dispose de : 11 agents techniques, 2 chefs d'équipes et un adjoint technique / piégeur pour la lutte contre les rats musqués.

Les principaux travaux sont : élagage, recépage, débroussaillage ainsi que des petits aménagements tels que la pose de clôtures, plantations, abreuvoirs et piégeage de rats musqués et ragondins.

Actuellement, le périmètre d'intervention du syndicat couvre 65 communes certaines incluses dans le département de l'Aisne. En 2018, les EPCI de ces communes sont devenues adhérentes en lieu et place de celles-ci.

1.3 PREAMBULE:

La déclaration d'intérêt général (D.I.G.) est une procédure instituée par la loi sur l'eau de 1992 modifiée et intégrée dans le code de l'environnement qui permet à un maître d'ouvrage public d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence visant l'aménagement et la gestion de l'eau.

Elle permet au maître d'ouvrage d'intervenir en toute légalité sur des propriétés privées.

Elle justifie l'utilisation de fonds publics sur des propriétés privées et au maître d'ouvrage de faire contribuer aux dépenses ceux qui les ont rendus nécessaires ou qui y trouve un intérêt.

Un rapport et des conclusions motivées seront rendus par la commission d'enquête sur l'ensemble du dossier.

Il s'agit d'une enquête sans autorisation environnementale. Une approbation à cette demande de déclaration d'intérêt général autorisant les travaux d'entretien de voies d'eau pourra être accordée par le Préfet.

1.4 OBJET DE L'ENQUETE :

L'enquête porte sur le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques des territoires de la CAMVS et du SMAECEA.

Le périmètre d'étude s'étend sur les cours d'eau permanents situés sur le territoire de la CAMVS, à l'exception de ceux situés sur le bassin versant de la Solre et de la Tarsy ayant bénéficié d'un premier PPRE en 2016 et d'un second en 2018 ainsi que la Sambre qui est un cours d'eau domanial. Le linéaire total de cours d'eau étudié est de 106,9 kilomètres et est réparti sur plusieurs sous bassins versants

1.5 CADRE JURIDIQUE:

- Le code de l'environnement ;
- > Vu la loi 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public ;
- ➤ La loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- ➤ Le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;

- ➤ Le décret du 21 avril 2016 portant nomination du préfet de la région Nord Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe), Monsieur Michel LALANDE ;
- ➤ Le décret 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- ➤ L'arrêté du 23 novembre 2015 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie pour la période de 2016-2021 et arrêtant le programme pluriannuel de mesures, abrogeant l'arrêté du 20 novembre 2009 ;
- ➤ L'arrêté préfectoral du 13 juin 2019 portant délégation de signature à Monsieur Eric FISSE directeur de la DDTM ;
- L'arrêté préfectoral du 14 juin 2019 portant délégation de signature aux agents de la DDTM :
- ➤ La demande enregistrée le 29 avril 2019, présentée par Messieurs les présidents de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) et du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA), afin d'obtenir la déclaration d'intérêt général pour le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques de leurs territoires respectifs ;
- ➤ La décision E19000132/59 du Président du Tribunal Administratif de Lille du 01 août 2019 désignant une commission d'enquête : Monsieur Hubert DERIEUX, géomètre expert, retraité, en qualité de président de la commission d'enquête, Monsieur Jean-Charles PHILIPPE, cadre commercial, retraité, et Monsieur Jean-Pierre OBRINGER, conseiller technique ANPE, retraité, en qualité de membres de la commission d'enquête.

2 ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE :

2.1 ORGANISATION DE L'ENQUETE

2.1.1 Désignation de la commission d'enquête.

Par décision E19000132/59, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille, en réponse à la lettre par laquelle Monsieur le Préfet du Nord demandant la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique dont l'objet est cité ci-dessus paragraphe 1.4, a désigné la commission d'enquête composée de :

Monsieur Hubert DERIEUX (Président) et Messieurs Jean-Charles PHILIPPE et Monsieur Jean-Pierre OBRINGER (membres).

2.1.2 Arrêté d'ouverture d'enquête

Par arrêté en date du 23 août 2019 Monsieur le Préfet de la région des Hauts de France, Préfet du Nord a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le

programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques des territoires de la CAMVS et du SMAECEA. Cette enquête s'est déroulée du 18 septembre au 18 octobre 2019 inclus soit 31 jours consécutifs.

2.1.3 Actions menées avant le début de l'enquête :

Mercredi 14 août 2019: Réunion à la CAMVS. Au cours de cette réunion, le projet fut présenté aux membres de la commission d'enquête. Un échange avec les représentants de la CAMVS a permis aux commissaires enquêteurs de se faire une idée plus précise du projet.

Le compte rendu n° 1 (Pièce jointe n° 1) reprend le contenu de cette réunion avec le maître d'ouvrage.

Ce même jour la commission d'enquête a tenu sa première réunion dans les locaux de la CAMVS dont le compte-rendu de réunion est repris en pièce jointe n°2

Mercredi 28 août 2019 : Cette réunion à la CAMVS ne fut suivie que par les membres de la commission d'enquête. Ce fut une réunion de travail et de mise au point pour ses membres.

Le détail de cette réunion figure dans le compte rendu n° 2. (Pièce jointe n° 3)

Mercredi 04 septembre 2019: Un membre de la commission d'enquête se déplaça à la DDTM à Lille afin de procéder à l'ouverture et aux paraphes des registres d'enquête (28). Les 7 dossiers d'enquête furent également signés.

2.1.4 Actions menées pendant l'enquête

Mercredi 18 septembre 2019: Après les permanences tenues le matin par deux membres de la commission d'enquête, ces deux commissaires se sont retrouvés dans les locaux de la CAMVS. Le compte-rendu de cette réunion est repris en pièce jointe n° 4.

<u>Vendredi 27 septembre2019</u>: à la demande de la commission d'enquête une visite d'un site de travaux réalisés fut organisée par la CAMVS et le SMAECEA.

Le compte rendu de cette visite figure en pièce jointe n° 8.

Mercredi 2 octobre 2019 : Réunion à mi-enquête de la commission d'enquête.

Lors de cette réunion la commission d'enquête a décidé de ne pas prolonger l'enquête publique ni de provoquer de réunion publique.

Le compte rendu de cette visite figure en pièce jointe n° 8.

2.1.5 Actions menées après l'enquête

<u>Le lundi 21 octobre 2019</u> : Les membres de la Commission sont passés dans les 28 mairies où étaient déposés les registres d'enquête et les ont repris.

<u>Le mardi 22 octobre 2019</u> : Réunion de la Commission d'enquête à l'annexe de la CAMVS.

- Clôture et signature des 28 registres d'enquête,
- Rédaction définitive du procès-verbal de synthèse,
- Remise du PV de synthèse à Mr FLAMME et commentaires.

- Poursuite des travaux de rédaction du rapport et des conclusions.

Le compte-rendu de la réunion est en pièce jointe n° 6

<u>Le vendredi 8 novembre 2019</u> : Réunion de la Commission d'enquête à l'annexe de la CAMVS : Finalisation de la rédaction des documents définitifs. (pièce jointe n° 7)

2.1.6 Mesures de publicité

Dans la presse :

Un avis au public a été inséré dans deux journaux :

- 1ère parution : La Voix du Nord du 02 septembre 2019

L'observateur de l'avesnois du 30 août 2019

- 2ème parution : La Voix du Nord du 18 septembre 2019

L'observateur de l'avesnois du 20 septembre 2019

(Annexes n°4a, 4b, 4c,4d)

Ces deux journaux sont donc parus pour la 1ère publicité 15 jours avant le début de l'enquête et dans le courant de la 1ère semaine d'enquête pour la seconde.

Affichage:

Dans les mairies :

Les mardi 3 et mercredi 4 septembre 2019, les membres de la commission ont procédé au contrôle de l'affichage en mairies.

Toutes les affiches ont été envoyées en mairies par mail et il semble que la communication entre certains services ait peu ou mal fonctionnée, occasionnant quelques ratés.

Après explication des commissaires tout cela est rentré dans l'ordre et nous pouvons dire que l'affichage de l'enquête a bien été réalisé dans les délais réglementaires.

Sur les sites de travaux :

Lors de la réunion du 28 août il fut décidé qu'il appartiendra à la CAMVS de procéder à un reportage photographique de l'ensemble des 64 emplacements prévus et d'en fournir une copie à la commission d'enquête. Toutefois, au cours de nos tournées en mairies nous avons pu constater que de nombreuses affiches étaient en place avec toutefois un petit bémol. Elles étaient disposées le plus souvent sur les gardes corps des ponts donc visibles au dernier instant. Une disposition en barre la route aurait été beaucoup plus efficace.

Internet:

Cet avis a été porté à la connaissance du public sur le site de la DDTM à l'adresse suivante :

<u>www.nord.gouv.fr.rubrique"politiquespubliques/environnement/Eau/Policedel'eau/enquêtes publiques/dossiers d'enquête publique".</u>

Publicité complémentaire :

- Sur le site de l'agglomération de Maubeuge Val de Sambre à l'adresse : https://agglo-maubeugevaldesambre.fr/2019/09/02/enquête-publique-sur-le-plan-de-gestion-des-cours-deau//
- La radio "Canal FM" dans un point d'actualités locales du territoire de la Sambre Avesnois a fait l'annonce de l'enquête publique concernant les cours d'eau,
- La mairie de Feignies a relayé l'avis d'enquête publique sur son panneau électronique déroulant,
- Sur le site internet de la commune de Saint Rémy du Nord.
- Le magazine de l'Agglo numéro 23 de septembre 2019 (pièce jointe n° 12)
- Le petit Réchignien (commune de Recquignies) de septembre 2019, (pièce jointe n° 13).

2.2 DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

2.2.1 Mise à disposition des dossiers et des registres

Il avait été proposé par la DDTM en accord avec la commission d'enquête de fournir un dossier papier dans chacune des vingt-huit communes ainsi qu'un registre.

Par souci d'économie, l'autorité organisatrice de l'enquête a accepté que seulement sept dossiers papier puissent être consultés par le public dans les mairies où se tiendrait des permanences.

Les 7 dossiers reçus à la DDTM, furent reliés par Madame CAPENDU (DDTM) et transmis le 4 septembre 2019 aux mairies, lieu des permanences. Le même jour les 28 registres d'enquête furent envoyés à l'ensemble des communes concernées par le projet.

Les communes de FEIGNIES et JEUMONT, disposant d'un poste informatique pouvant être mis à la disposition du public, ont reçu cette version numérisée.

Dans les quatorze autres communes le public ne pouvait donc pas consulter le dossier.

La commission d'enquête constate que ce dispositif est pour le moins critiquable.

2.2.2 Permanences:

Afin de recueillir et de répondre aux observations présentées par le public, treize permanences ont été assurées par la commission d'enquête comme indiqué par le tableau ci-dessous :

Communes	Jour	Horaires			
Maubeuge	18 septembre 2019 12 octobre 2019 18 octobre 2019	9 heures-12 heures 9 heures-12 heures 14 heures-17 heures 9 heures-12 heures 14 heures-17 heures 9 heures-12 heures 9 heures-12 heures			
Aulnoye-Aymeries	19 septembre 2019 18 octobre 2019				
Cousolre	18 septembre 2019 5 octobre 2019				
Hestrud	08 octobre 2019	9 heures-12 heures			
Recquignies	09 octobre 2019	14 heures-17 heures			
Saint-Rémy-du-Nord	24 septembre 2019 12 octobre 2019	9 heures-12 heures 9 heures-12 heures			
Villers-Sire-Nicole	25 septembre 2019 18 octobre 2019	14 heures-17 heures 9 heures-12 heures			

Les observations pouvaient être adressées par écrit, pendant toute la durée de l'enquête, au président de la commission d'enquête :

- à l'adresse du siège d'enquête : mairie de Maubeuge (Place du docteur Pierre Forest, BP 80269, 59600 Maubeuge Cedex),
- par voie électronique, via l'adresse suivante : <u>ddtm-see-participation-public@nord.gouv.fr</u> en précisant l'objet de l'enquête.

Ces observations et propositions étaient consultables sur le registre du siège de l'enquête et également sur le site des services de l'Etat dans le Nord à l'adresse reprise ci-dessus.

2.2.3 Climat de l'enquête

L'enquête s'est déroulée conformément aux modalités de l'arrêté d'ouverture d'enquête dans de bonnes conditions d'accueil du public dans les mairies où se tenaient des permanences et d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

La commission d'enquête n'a aucune observation à formuler quant à son déroulement. Chacun, s'il le souhaitait, pouvait prendre connaissance du dossier, y compris en l'absence des commissaires enquêteurs, aux jours et heures d'ouverture des mairies et formuler observations et propositions sur les registres tenus à disposition.

La commission d'enquête tient à souligner le bon accueil qui a été réservé aux commissaires enquêteurs dans les communes où se tenaient des permanences.

La fréquentation du public a été très faible. Les permanences se sont déroulées dans le calme, sans animosité et de façon constructive.

3 COMPOSITION DU DOSSIER SOUMIS A L'ENQUETE

3.1 LISTE DES PIECES

- Arrêté de Monsieur le Préfet de la région des Hauts de France en date du 23 août 2019 prescrivant l'enquête publique.
- Le rapport (39 pages recto-verso)
 - o Mémoire justifiant l'intérêt général
 - Nom et adresse des demandeurs.
 - Présentation du contexte des travaux soumis à la loi.
 - Informations et obligations des riverains,
 - Justification de l'intérêt général de l'opération,
 - o Le mémoire explicatif
 - Nature et localisation des travaux concernés par la DIG,
 - Descriptif des cours d'eau concernés,
 - Documents d'incidence.
 - Compatibilité avec les documents de planification,
 - Justification du projet retenu,
 - Synthèse financière des travaux,
 - Présentation du plan de financement
 - Planning des travaux.

> Les annexes

- o Fiches actions (10 fiches explicatives d'entretien).
- Atlas:
- Travaux d'entretien et agricoles des cours d'eau de la CAMVS (149 planches).

3.2 ETUDE DU DOSSIER SOUMIS A L'ENQUETE

SUEZ consulting fut chargé du montage de ce dossier. Cette société est présente sur la totalité du territoire français et dans 70 pays du monde.

En France, elle se divise en 3 grands secteurs :

- France Nord-Ouest dont le siège est à Nanterre (l'initiateur du projet).
- France EST le siège étant à Lyon
- France Sud et Outre-mer avec un siège à Aix en Provence.

Elle comprend 1400 collaborateurs dont 900 en France et réalise un chiffre d'affaire de 106 M€ dont 60 % en France.

3.2.1 Mémoire justifiant l'intérêt général

3.2.1.1 Présentation du contexte des travaux soumis à la loi Localisation du projet

L'étude porte sur l'ensemble des cours d'eau permanents situés sur le territoire de la CAMVS, à l'exception de la Solre et de la Tarsy, ainsi que la Sambre qui est un cours d'eau domanial. Le linéaire de cours d'eau étudié est de 106,9 kilomètres. 26 communes sont impactées. A cela s'ajoute 2 communes gérées par le SMAECEA.

Linéaire étudié et structure porteuse

/S Bassin versant	Gestionnaire s	Cours d'eau	Linéair e (m)
Arbreux	CAMVS	Ruisseau de Arbreux	4 983
		Petit Rieu	1 323
		Ruisseau des cligneux	2 694
		Ruisseau d'Eclaibes	4 297
		Ruisseau d'Ecuelin	3 356
Cligneux	CAMVS	Ruisseau des Prés à Forêt	1 714
		Ruisseau des Réaux	1 083
		Ruisseau de la Warenne	4 036
		Ruisseau de Wargnories	2 527
		Ruisseau du Bois Plantis	853
Flamenne	CAMVS	Ruisseau de la Flamenne	6 052
. (2	0	Ruisseau de la Marlière	901
	1	Ruisseau des Pierres	1 711
		Ruisseau du Bois du Mesnil	920
Fosse	CAMVS	Ruisseau de la Forêt Mormal	736
1 0000	O/ 411 V O	Ruisseau de la Fosse	1 999
		Ruisseau d'Hoisies	542
Hante	CAMVS	La Hante	6 365
Mortiers	CAMVS	Ruisseau des Mortiers	2 089
Pisselotte	CAMVS	La Pisselotte	2 355
Sambrette	CAMVS	Ruisseau des Grandes haies	2 304
Sambrette	CAMIVS		3 506
És suita se	CANAVO	La Sambrette	
Escrière	CAMVS	L'escrière	7 099
	CAMVS	Ruisseau de Coulmie	1 138
		Le Fourneau	2 564
		Ruisseau de grand rieux	3 702
Thure	SMAECEA	Affluent de la Thure	434
	1	La thure	5 213
	CAMVS	La Thure	5 170
		Ruisseau de l'hôpital	4 988
Trouille	CAMVS	L'Hoyau	1 415
		Le Ronça	2 987
		La Trouille	9 013
Wampe	CAMVS	Ruisseau des Gueulards	825
		Ruisseau des Roteleux	1 779
		La Wampe	1332
Watissart	CAMVS	Ruisseau de Watissart	2 889
		Total territoire CAMVS	101247
		Total territoire SMAECEA	5 647
	1	Total linéaire diagnostiqué	106894

Cadre physique:

L'étude concerne le réseau hydrographique de la CAMVS à l'exception des bassins de la Solre et de la Tarsy qui ont déjà fait l'objet d'un programme d'actions en 2016. La CAMVS compte 43 communes adhérentes mais seules 27 sont concernées par l'étude.

A ces 27 communes deux autres s'ajoutent, gérées par le SMAECEA, ce sont HESTRUD et BEAURIEUX.

La commune de NOYELLES SUR SAMBRE intégrée dans la zone de la CAMVS n'est pas concernée par cette étude.

Liste des communes sur le territoire d'étude

Communes	Structures Gestionnaires	Sous bassin versant
Aibes	CAMVS	Thure
Aulnoye-Aymeries	CAMVS	Mortier/Sambrette
Beaufort	CAMVS	Cligneux
Beaurieux	SMAECEA	Thure
Berlaimont	CAMVS	Arbreux/Sambrette
Bersillies	CAMVS	Trouille
Bettignies	CAMVS	Wampe
Bousignies sur roc	CAMVS	Hante
Colleret	CAMVS	Escrière/Watissart
Cousoire	CAMVS	Hante/Thure
Eclaibes	CAMVS	Cligneux
Ecuélin	CAMVS	Cligneux
Elesmes	CAMVS	Trouille
Feignies	CAMVS	Flamenne
Gognies-Chaussée	CAMVS	Wampe
Hautmont	CAMVS	Cligneux
Hestrud	SMAECEA	Thure
Jeumont	CAMVS	Watissart
Leval	CAMVS	Mortiers
Limont-Fontaine	CAMVS	Cligneux
Mairieux	CAMVS	Trouille
Maubeuge	CAMVS	Flamenne/Pisselotte
Pont sur Sambre	CAMVS	Fosse/Sambrette
Recquignies	CAMVS	Escrière
Saint Remy du Nord	CAMVS	Cligneux
Vieux Mesnil	CAMVS	Fosse
Vieux Reng	CAMVS	Trouille
Villers sire Nicole	CAMVS	Trouille

Masse d'eau zone d'étude :

A l'exception de la Hante qui a atteint en 2015 le bon état de la qualité de ses eaux, toutes les autres masses d'eau recensée par le SDAGE Artois Picardie présentent une qualité dégradée à cause de la présence de polluants spécifiques.

Le SDAGE (2016-2021) a fixé la date d'atteinte de l'objectif de "bon état" en 2027. Compte tenu de la qualité des masses d'eau du territoire il est donc urgent d'engager les travaux afin d'atteindre cet objectif.

Le patrimoine naturel :

Une attention particulière devra être apportée vis-à-vis de la présence d'habitats remarquables ou de cortèges d'espèces patrimoniales lors des avant-projets concernant les interventions sur les secteurs avoisinants :

Type de zone	Nom de la zone	Surface (ha)	N° Zone	Commune(s) concernée(s)				
APB	Massif forestier de la Lanière	803	FR3800773	CAMVS : Feignies, Vieux- Mesnil				
PNR	Avesnois	120 338	FR8000036	CAMVS: Aibes, Authoyes Aymeries, Bachant, Berlaimont, Boussois, Bousignies-Sur-Roc, Cerfontaine, Colleret, Cousoire, Feignies, Ferrière-La-Grande, Ferrière-La-Petite, Leval, Monceau-St-Waast, Obrechies, Pont-Sur-Sambre, Quievelon, Rousles, Vieux-Mesnil, Noyelles sur Sambre SMAECEA: Beaurieux, Hestrud				
ATURA 2000	Hautes vallées de la Solre, de la Thure de la Hante et leurs versants boisés et bocagers	241	FR3100512	CAMVS Cousotre, Bousignies-Sur-Roc SMAECEA: Hestrud Beaurieux				
FAR	Pantegnies	37	FR9300138	CAMVS : Pont-sur-Sambre				
	Voie verte de l'Avesnois	9		CAMVS: Obrechies, Ferriere- La-Petite, Ferriere-La-Grande				
ENS	Les prés	15		CAMVS : Leval, Aulnoyes Aymeries				
	La Vaqueresse	5		CAMVS : Rousies				
	Complexe écologique de la Fagne forestière	25 210	310013726	<u>CAMVS</u> : Albes, Beaurieux, Cousolre, Hestrud, Obrechies, Quievelon,				
ZNIEFF 2	Plaine alluviale de la Sambre en amont de Bachant	5 264	310030102	CAMVS: Aulnoyes Aymeries, Berlaimont, Boussières-Sur- Sambre, Leval, Pont-Sur- Sambre, Saint-rémy-Du-Nord, Sassegnies, Noyelles sur Sambre				
	Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées	30 585	310013702	<u>CAMVS</u> : Aulnoye Aymeries, Bertaimont, pont-sur-Sambre, Sassegnies, Vieux Mesnil				

Type de zone	Noin de la zone	Surface (ha)	N° Zone	Commune(s) concernee(s)
	Prairies humides de Rousies	59	310014130	CAMVS : Rousles
	Haute Vallée de la Soire et ruisseau de l'Ecrevisse	1 068	310014140	CAMVS : Ferrière-La-petite, Obrechies
	Haute Vallée de la Thure et ses versants boisés	2 873	310009338	CAMVS: Cousoire, Albes SMAECEA: Beaurieux, Hestrud
	Vallée de la Hante entre le bois de la Petite Comagne et le bois de Beumont	548	310009339	CAMVS : Bousignles-sur-roc, Cousoire
	Vallée de l'Escrière entre Recquignies et Colleret	963	310013362	<u>CAMVS</u> : Jeumont, Marpent, Cerfontaine, Recquignies, Collere
	Basse vallée de la Sambre entre l'Helpe Mineure et les étangs de Leval	1 435	310009336	<u>CAMVS</u> : Aulnoye Aymeries, Berlaimont, Leval, Sassegnies, Noyelles sur Sambre
ZNIEFF 1	Prairies humides d'Aymeries	834	310014127	CAMVS: Aulnoye Aymerles, Bachant, Berlaimont, Boussières- Sur-Sambre, Haumont, Pont-Sur- Sambre, Saint-Rémy-Du-Nord
	Bois de la Haute Lanière, bois Hoyaux et bois du Fay	2 835	310013363	CAMVS: Bousslère-Sur-Sambre, Feignies, Gognies-Chaussée, Haumont, Mairieux, Neuf-Mesnit, Vieux-mesnit
	Bois de Branleux	3 999	310009341	CAMVS : Colleret, Cousoire, Jeumont
	Vallée de la Trouille de Villers-Sire Nicole à Vieux-Rang	200	310013772	CAMUS : Manus Bana Millara Ci-
	Prairies humides du Boussois	79	310014129	CAMVS : Boussois, Marpent, Recquignies
	Forêt domaniale de Mormal et ses lisières	13 707	310007223	CAMVS: Aulnoyes Aymeries,
	Complexe bocager et couronne boisée de Dourlers, St-Aubin et Floursies	3 999	310013684	CAMVS : Required Felsibes
	Vallée de l'Helpe Majeure entre Ramousles et Noyelles- sur-Sambre	3 461	310013732	<u>CAMVS</u> : Leval, Monceau-Saint- Waast, Noyelles sur Sambre

Présentation générale du projet

L'état des lieux et le diagnostic du présent dossier ont permis de notifier que, globalement, la plupart des linéaires sont altérés.

Les cours d'eau dit agricole :

La plupart de ceux-ci ressemblent plus à des fossés, ce qui limite leur capacité à accueillir la faune et la flore. Cette dégradation est due au piétinement des troupeaux, au manque d'entretien et à la présence d'embâcles, à l'apport des parcelles voisines (ruissellement des terres agricoles). Ces ruisseaux génèreront les travaux les plus importants :

La plupart de ces cours d'eau ressemblent aujourd'hui à des fossés dont la capacité à héberger la faune et la flore inféodées aux milieux aquatiques est limitée. Des travaux d'ampleur sont à prévoir pour restaurer leur fonctionnalité.

Les cours d'eau urbain

Ces cours d'eau subissent fortement l'anthropisation (Qui est modifié par la présence humaine). Ils ont subi de nombreuses modifications de structures citées ciaprès :

- > Berges rectifiées et/ou recalibrées,
- > Busage de certains tronçons,
- > Présence d'espèces exotiques envahissantes,
- Dégradation de la qualité de l'eau par des rejets d'origine douteuse,
- > Apports de polluants et nutriments en quantité excessives,
- Espèces envahissantes telle que "la renouée du japon".



Renoué du Japon²

Les cours d'eau forestiers :

Ce sont les mieux préservés. Les trois gros cours d'eau que sont la TROUILLE, la HANTE et la THURE dont une partie de leur cours se situe en zone forestière montrent un dynamisme important.

En conclusion, notamment sur les cours d'eau urbains et agricoles, il est urgent d'intervenir sur les dégradations afin d'atteindre un bon état écologique des masses d'eau.

Le dossier fait état des interventions d'entretien et d'aménagement notamment agricoles, celles-ci ne nécessitant pas de dossier au titre de la loi sur l'eau.

Définition de l'intérêt général :

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la Nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général ».

Tout projet qui entre dans le champ d'application de l'art L210-1 du Code de l'Environnement revêt un caractère d'intérêt général.

² Renoué du Japon : cette plante est considérée comme invasive, elle fait même partie de la liste des 100 <u>espèces</u> les plus invasives par l'Union Internationale pour la conservation de la nature.

Dossier E59000132 : Enquête publique portant sur le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques des territoires de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) et du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA)

3.2.1.2 Informations et obligations des riverains

Tous les cours d'eau concernés par le projet sont non domaniaux et par conséquent relèvent du régime de la propriété privée et des articles L215-1 à 6 du Code de l'Environnement. Les lits des cours d'eau appartiennent aux propriétaires riverains ; si les rives sont occupées par des propriétaires différents, chacun est propriétaire d'une moitié du lit.

Les articles ci-dessus déclinent à la fois les droits et les obligations des propriétaires.

Dans le cas où les travaux d'entretien des cours d'eau ne seraient pas réalisés, une collectivité peut se porter maître d'œuvre et entreprendre les opérations d'entretien et de restauration, à condition qu'elles revêtent un intérêt général justifiant la dépense publique.

Contexte réglementaire de la DIG

La DIG est une procédure instituée par la loi sur l'eau en 1992 qui permet à un maître d'ouvrage d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux présentant un intérêt général ou d'urgence visant l'aménagement et la gestion des eaux.

Le recours à cette procédure permet notamment :

- d'accéder aux propriétés riveraines des cours d'eau,
- de légitimer l'intervention des collectivités publiques sur des propriétés privées avec des fonds publics,
- de simplifier les démarches administratives en ne prévoyant qu'une enquête publique.

Nous ne reviendrons pas sur l'article L211-7 du code de l'environnement, consultable page 15/39 du dossier mis à la disposition du public qui énumère tous types d'actions pouvant faire l'objet d'une DIG.

Rappelons qu'une DIG à une durée de validité de 5 ans renouvelable 1 fois. Le pétitionnaire doit se manifester auprès de l'administration 2 ans avant son délai d'expiration.

Contexte réglementaire d'un dossier de déclaration / autorisation au titre de la loi sur l'eau

Vu la Loi sur l'Eau et particulièrement l'article R214-1, les interventions proposées dans le présent projet ne sont pas concernées par la nomenclature Loi sur l'Eau.

Autres textes concernés au titre du Code de l'environnement

L'article L435-5 du Code de l'Environnement relative au partage de l'exercice du droit de pêche.

Les articles L432-1 et L433-3 du code de l'environnement cités dans le dossier fixent les obligations des propriétaires riverains détenteurs du droit de pêche.

Les articles L435-5 er R435-34 à R435-39 du même code définissent les dispositions du transfert du droit de pêche lorsqu'une collectivité porte une opération d'entretien d'un cours d'eau.

Tout possesseur d'un droit de pêche se doit d'établir un plan de gestion piscicole. La mise en œuvre du plan de gestion est assurée par l'AAPPMA ou à défaut la fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Nord.

Dans ce dossier, cinq Associations Agrées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique sont concernées par l'étude sur les communes de Villers-Sire-Nicole, Pont sur Sambre, Hautmont, Cousolre et Aulnoye-Aymeries (couvrant également Berlaimont et ses environs).

3.2.1.3 Justification de l'intérêt général de l'opération

Les interventions retenues dans le cadre du projet visant l'entretien et les aménagements des cours d'eau ont pour objectif :

- l'amélioration de l'état de la ripisylve,
- la réduction de foyers indésirables et invasives,
- la gestion des encombrants (embâcles et végétation excessive),
- l'aménagement agricole visant à lutter contre les piétinements bovins,

De manière générale, le programme d'entretien des cours d'eau de la CAMVS et du SMAECEA (Thure amont) vise à maintenir ou à améliorer les fonctions écologiques de la ripisylve et à préserver les berges ce qui présente un intérêt écosystémique pour l'ensemble des bassins versants.

Pour ces motifs la Déclaration d'Intérêt Générale est justifiée.

3.2.2 Mémoire explicatif

3.2.2.1 Nature et localisation des travaux concernés par la DIG Localisation des aménagements

La localisation des travaux est représentée sous la forme d'un atlas, lequel est annexé au dossier.

Actions prévues dans le cadre du programme d'entretien et d'aménagements agricoles

Thématiques	Nom de l'action						
	Entretien de la ripisylve de niveau léger						
	Entretien de la ripisylve de niveau moyen						
	Reconstitution de la ripisylve						
Entretien	Faucardage/arrachage de faux-cresson						
	Lutte contre les espèces végétales invasives						
	Lutte contre les espèces végétales indésirables						
	Lutte contre les rats musqués et ragondins						
	Retrait/Gestion des embâcles problématiques						
	Non intervention						
	Aménagement d'abreuvoirs						
Agricole	Mise en place de clôtures fonctionnelles						
	Non intervention						

Ces actions sont décrites dans les fiches en annexe

3.2.2.2 Description des cours d'eau concernés Ressources piscicoles

Etat des contextes piscicoles

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Espèce repère	Fonctionnalité
FRAR65	TROUILLE	Truite Fario	Perturbé
FRB2R15	CLIGNEUX	Truite Fario	Perturbé
FRB2R21	FLAMENNE	Non identifié	Non identifié
FRB2R39	THURE	Truite Fario	Perturbé
FRB2R46	SAMBRE	Truite Fario/Brochet	Perturbé/Perturbé
FRB2R60	HANTE	Truite Fario	Perturbé

Sur l'ensemble des masses d'eaux, l'état fonctionnel est perturbé.

Les populations piscicoles sont très fragilisées sur ces masses d'eaux et il est nécessaire de mettre rapidement en œuvre des actions permettant de restaurer et de préserver les cours d'eau de ce territoire.

Classement des cours d'eau

Selon les arrêtés de classement des cours d'eau au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement, 4 cours d'eau sont classés en liste 1 sur le secteur d'étude : la Sambrette, la Thure, la Hante et la Trouille. Il est important de préciser que la Sambre, non intégrée dans l'étude, est également classée en liste 1. En revanche, aucun cours d'eau n'est classé en liste 2. La circulaire du 18 janvier 2013 du MEDDE (relative à l'application des classements de cours d'eau en vue de leur préservation ou de la restauration de la continuité écologique) prévoit la possibilité de réviser ces listes (principalement les listes 2) par l'ajout ou la suppression de certains cours d'eau. Les listes « à terme », établit sur certains bassins, correspondent aux objectifs de restauration et de préservation visée à moyen ou long terme.

Elles guideront les révisions à venir.

Etat des masses d'eau

L'état chimique est mauvais sur toutes les masses d'eau, déclassé par des concentrations d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques supérieures aux seuils décrétés.

Au vu de la qualité dégradée reconnue par le SDAGE Artois-Picardie, il est d'autant plus pertinent d'agir rapidement en mettant en œuvre les programmes d'actions proposés ici.

3.2.2.3 Documents d'incidence

Si les incidences de ces travaux sont à terme toutes positives : stabilisation des portions de berges érodées, diversification des habitats, végétalisation des berges,

traitement et rajeunissement de la ripisylve, il convient toutefois de s'interroger sur la phase des travaux.

En effet, malgré son caractère temporaire, la période de chantier pourra avoir des incidences :

Incidences sur la ressource en eau et le milieu aquatique,

Incidences sur le milieu physique,

Incidences sur les écoulements.

Incidences sur la qualité des eaux, y compris de ruissellement,

incidences sur les habitats naturels, la faune et la flore.

Incidences sur les usages liés à l'eau.

Bien que ne nécessitant pas de l'établissement d'un dossier Loi sur l'Eau, les chantiers envisagés dans le programme d'entretien peuvent perturber les habitats piscicoles de manière très temporaire et limitée. Pour répondre à ce problème, des moyens de surveillance, de prévention et d'intervention adaptés sont mis en place.

Moyens de surveillance, d'entretien et d'intervention en cas d'accident.

Des services spécialisés seront prévenus quinze jours avant le début des travaux et pourront suivre et contrôler leur déroulement. Un cahier de prescription sera établi et contrôlé.

Des moyens de prévention seront mis en place pour assurer la sécurité sur le chantier et un dispositif d'information par panneaux et réunion d'information permettra d'avertir le voisinage.

Une intervention spécifique est prévue en cas d'accident.

Après travaux le milieu retrouvera son aspect d'origine. La végétation éventuellement abimée sera reconstituée.

Aucune mesure compensatoire n'est prévue.

3.2.2.4 Compatibilité avec les documents de planification

<u>Généralités</u>

Les grandes orientations de l'amélioration de la qualité de l'eau sont définies dans les deux schémas référence que sont le SDAGE Artois-Picardie et le SAGE de la Sambre.

Effets juridiques

De la sorte, les dispositions du SDAGE et plus encore celles contenues dans le SAGE vont conditionner, dans une large mesure, l'octroi ou le refus de décisions individuelles intervenant dans le domaine de l'eau.

SDAGE Artois-Picardie 2016-2021

Le dossier démontre la compatibilité des actions menées avec l'enjeu A et une partie de l'enjeu C : maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques et s'appuyer

sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations en préservant et restaurant la dynamique naturelle des cours d'eau.

SAGE Sambre

Le territoire d'étude s'inscrit dans le périmètre du SAGE de la Sambre.

Les actions menées sont compatibles avec certains enjeux et sous-enjeux du SAGE :

- Préserver les milieux aquatiques
- atteindre une gestion écologique des milieux aquatiques et concilier la pratique des usages avec la préservation des milieux aquatiques,
 - préserver et restaurer les zones humides,
- Maîtriser les risques d'inondations et d'érosion,
- Préserver la ressource en eau,
- Développer les connaissances, la sensibilisation et la concertation pour une gestion durable de la ressource.

Compatibilité avec le PERI

Les actions présentées dans ce programme entretien n'ont que peu d'incidence sur les écoulements et sur le risque inondation.

3.2.2.5 Justification du projet retenu

Justification par type d'action

Thématiques	Nom de l'action	Justification
	Entretien de la ripisylve de niveau léger	Actuellement, il n'y a pas de gestion cohérente à l'échelle des bassins versants par les riverains, voire une mauvaise
	Entretien de la ripisylve de niveau moyen	gestion, d'où le besoin, selon l'état de la ripisylve, d'un entretien « dans les règles de l'art » léger ou moyen et régulier.
	Reconstitution de la ripisylve	L'absence de ripisylve entraîne une perte de fonctionnalité écologique (zone de nourrissage, d'abri et de reproduction pour la faune, zone de circulation des mammifères terrestres), une diminution du rôle de filtre (rétention des particules en suspension des eaux de ruissellement provenant des terres riveraines), une absence d'ombrage et de régulation thermique ainsi qu'une diminution du maintien des berges. Une reconstitution de la ripisylve est réalisée de manière arborée ou herbacée (hélophytes) selon l'état actuel de la ripisylve et de la berge.
Entretien	Faucardage / arrachage de faux- cresson	Le faucardage est préconisé afin de lutter contre la prolifération du faux-cresson et de retrouver un lit mineur au sein duquel le cours d'eau va s'écouler normalement. En effet, cette plante envahissante est présente en excès sur certains secteurs et engendre une uniformisation des écoulements, une sédimentation excessive et favorise l'eutrophisation du milieu.
	Lutte contre les espèces végétales invasives	Pour limiter voire supprimer la prolifération des espèces invasives, les meilleures techniques actuelles de lutte contre les espèces présentes sont choisies.
	Lutte contre les espèces végétales indésirables	Les peupliers et conifères ne sont pas adéquats en bord de berge et entrainent des dysfonctionnements. Il faut les retirer au niveau des berges.
	Lutte contre les rats musqués et ragondins	Pour limiter la prolifération de ces espèces animales invasives, des campagnes de piégeages sont préconisées.
	Retrait des embâcles problématiques	Seuls les embâcles problématiques (soit pouvant entrainer un dysfpnctionnement de l'écosystème) seront retirés.
	Non intervention	En cas de bon état de la végétation (ou d'autres éléments de la rivière) et d'absence de dysfonctionnement, aucun aménagement n'a été proposé et retenu.
Agricole	Aménagement d'abreuvoirs (pompes à museau)	Afin de protéger les milieux (berge, fond de lit, qualité des eaux) l'accès du bétail an cours d'eau est stoppé par la mise en place declôtures (les plus pratiques et simples
	Mise en place de clôtures fonctionelles	possibles). Vu que le bétail s'abreuvait grâce au cours d'eau, cet usage doit être maintenu, d'où la mise en place de pompes à museau.

3.2.2.6 Synthèse financière des travaux

L'estimation financière est calculée selon que le programme d'entretien et d'aménagement agricole est réalisé par des entreprises (2362400€) ou en régie (1190300€)

3.2.2.7 Présentation du plan de financement

La mise en place d'une DIG permet d'engager des fonds publics sur des propriétés privées. Différents intervenants seront impliqués dans ces travaux.

Par délibération en conseil syndical, il a été décidé que les riverains ne participeront pas aux financements de ces travaux d'entretien.

Ces travaux seront financés de façon suivante :

- L'agence de l'eau Artois-Picardie pour 750 €/km pour 3 ans.
- ➤ La taxe GEMAPI, votée par le SMAECEA mais non encore voté par la CAMVS.

3.2.2.8 Planning des travaux

Les travaux s'étaleront sur 5 ans en priorisant les secteurs les plus dégradés et les zones protégées.

Période d'Intervention par type de travaux

Type d'action	נ	F	М	A	М	J	J	A	s	О	N	D
Entretien de la ripisylve de niveau léger	x	×	×						x	x	×	×
Entretien de la ripisylve de niveau moyen	x	x	x						x	x	x	ж
Reconstitution de la ripisylve (y compris hélophytes en godet)									x	x	x	ж
Création / entretien d'arbres têtards	x	x	x						×	x	x	ж
Faucardage / arrachage de faux- cresson						x	x	x				
Lutte contre les espèces invasives					x	x	x	x	×	x		
Lutte contre les espèces végétales indésirables (peupliers et conifères)	x	x	x						x	×	x	×
Lutte contre les rats musqués et ragondins	x	x	x	x	×	x	x	x	x	x	x	>
Retrait d'embâcles								×	x	×		
Aménagement de pompes à museau (pose hors crue et gel)			x	x	×	x	×	x	x	x		
Mise en place de clôtures												
fonctionnelles (réalisation												
conditionnée par les crues par	X	×	×	×	×	x	×	×	×	x	×	3
débordements et période de gel en profondeur)												

3.2.3 Annexes

3.2.3.1 Fiches actions

10 fiches « action » numérotées de 1 à 10 correspondent aux types d'action à mener. Elles sont toutes de la même présentation : (Pièce jointe n° 9 : la fiche 1)

- 1 Entretien de la ripisylve de niveau léger
- 2 Entretien de la ripisylve de niveau moyen
- 3 Reconstitution de la ripisylve
- 4 Faucardage/arrachage de faux cressons
- 5 Lutte contre les espèces végétales invasives
- 6 Retrait des conifères et des peupliers
- 7 Campagne de piégeage des ragondins/rats musqués
- 8 Retrait d'embâcles problématiques
- 9 Aménagement d'abreuvoirs (pompes à museau)
- 10 Mise en place de clôtures fonctionnelles.

Chaque fiche reprend les mêmes thèmes :

- Définition et principe de l'action
- Deux illustrations
- Les contraintes techniques et réglementaires (dont la prise en charge des travaux par la collectivité).
- L'entretien ultérieur
- Remarques
- Profil type/illustration et descriptif technique correspond
- Evaluation des travaux (quantité et coût)
- Un tableau localise le secteur où l'action qui correspond à la fiche doit être entreprise.

Chaque secteur est codifié par des abréviations R_FI_A ou R_Fm_C (par exemple) sans explication ne facilitant pas la compréhension de la fiche.

3.2.3.2 Atlas

L'Atlas est présenté sous la forme de 150 fiches (format 21 x 14,5)

La première fiche "état des lieux et diagnostic" permet de localiser les 149 secteurs où des travaux d'entretien et agricoles sont envisagés. (Pièce jointe n° 10)

Ces planches, numérotées de 1 à 149, permettent une visualisation plus précise du type d'action qui y sera menée. (Pièce jointe n° 11)

3.2.3.3 Tableaux de programmation

Ce tableau de programmation "Entretien et aménagements agricoles" n'a pas été joint au dossier d'enquête. Ce tableau a été fourni sur demande à la commission d'enquête.

Ce tableau est intéressant puisqu'il regroupe sur le même document :

- Le contexte : cours d'eau, structure, communes, nom du secteur,
- Les actions : Type d'action, N° de la fiche d'action, catégorie, unité et quantité,
- Le coût total par action et par priorité.

3.3 AVIS DE LA COMMISSION D'ENQUETE SUR LE DOSSIER

Les dossiers d'enquête furent remis aux membres de la commission d'enquête lors de la réunion tenue à la CAMVS de Maubeuge le mercredi 28 août 2019.

Toutefois la présentation du dossier d'enquête n'est pas satisfaisante car il nous fut remis en feuilles volantes non reliées. Cette forme de présentation a compliqué le travail des membres de la C.E, obligés, après chaque manipulation, de repositionner dans l'ordre ces feuilles.

Elle obligea, Madame CAPENDU de la DDTM à relier les 7 dossiers avant leur expédition aux communes concernées.

Le rapport :

Chaque feuille regroupe sur 1 seule feuille A4 recto verso inversé 4 pages du dossier, cela ne facilite pas la lecture du dossier aussi bien pour le public que pour la commission d'enquête.

Les cartes accompagnant ce rapport (plan des communes et plan des cours d'eau) à une échelle non adaptée ne permettent pas une lecture facile. La liaison commune-cours d'eau aurait dû faire l'objet d'une présentation différente facilitant le repérage des travaux.

Les Fiches

De même facture que le rapport ces fiches ne sont pas lisibles (voir fiche 1 photo du bas à gauche).

Exemple dans le tableau que veut dire : "linéaire sur le BV" ou les abréviations : af Th A etc...

Là aussi une légende aurait dû accompagner ces tableaux ou bien une légende générale en début de document.

L'Atlas

Cette partie est difficilement compréhensible pour le public, toujours dans un souci d'économie de papier, le tirage regroupant 4 pages en une, recto verso, est très peu lisible. Les légendes sont minuscules d'une part, et d'autre part il est difficile de situer les emplacements des travaux.

Pour exemple, le cas de la planche 74 : bien malin celui qui pourra localiser la rivière concernée.

Même remarque pour la planche n° 1 où il faut vraiment deviner qu'il s'agit du ruisseau des Arbreux situé à Berlaimont car rien ne l'indique. Pour ce faire il convient de se reporter au tableau de programmation (non repris au dossier proposé au public) car l'Atlas légende est assez incomplet et n'indique pas le nom des communes. Il faut donc une bonne connaissance géographique du territoire de la CAMVS pour associer, sur la carte, le ruisseau et cette commune.

Bien sûr, il est toujours possible de se reporter à la demi-feuille "Etat des lieux et diagnostic" ne permet pas de comprendre la carte. La légende de la fiche (constellation de petits carrés numérotés) indique chaque n° de planche mais ne reprend pas les noms des rivières ni des communes.

Chaque secteur est codifié par des abréviations R_FI_A ou R_Fm_C (par exemple) sans explication ne facilitant pas la compréhension de la fiche. Une légende de ces abréviations aurait été bienvenue ou une légende générale en début de document.

Le Tableau de programmation :

C'est à la demande de la commission d'enquête que ce document lui a été fourni.

Ce tableau n'a pas été proposé au public, le maître d'ouvrage estimant que cela n'apportait rien de plus et qu'il était seulement destiné à la mise en œuvre des travaux.

Or, c'est le seul document qui regroupe commune, cours d'eau, type de travaux et qui facilite vraiment la compréhension du dossier. Il aurait pu sous une autre forme, peut-être, faire partie du dossier d'enquête publique.

Nous eûmes la désagréable surprise d'apprendre par Monsieur FLAMME de la CAMVS que la ventilation des dépenses par années ne coïnciderait pas forcément avec les années de réalisation. Il s'agit en fait d'un prévisionnel. Un petit souci cependant, les membres de la commission d'enquête ont renseigné certaines personnes passées aux permanences du 18 septembre 2019 comme dates d'exécution.

En résumé, les membres de la commission d'enquête regrettent une présentation minimaliste du dossier qui nous a fait perdre beaucoup de temps dans sa prise de connaissance et dans la cherche de certaines abréviations en nous imposant de passer d'un dossier à l'autre.

4 LA CONTRIBUTION PUBLIQUE

4.1 CONCERTATION PREALABLE

<u>Le 09 août 2017</u> : Une 1ère réunion, appelée phase 1 avait pour objet l'élaboration du plan de gestion des cours d'eau de la CAMVS et discussion des orientations à prendre en compte pour l'élaboration du programme d'actions de la phase 2.

Ont participé à cette réunion :

- La CAMVS,
- La DDTM 59,
- La Chambre d'Agriculture,
- SUEZ consulting
- Les fédérations de pêche et de chasse.

Le 14 décembre 2018, une réunion de validation appelée phase 2 du programme d'action de la CAMVS eu lieu à Maubeuge organisée par la CAMVS :

Ont participé à cette réunion :

- La CAMVS bien sûr,
- La fédération de pêche du 59,
- La fédération de chasse du 59.
- La DDTM 59, police de l'eau,
- Le Conseil départemental du 59,
- La chambre d'agriculture.

Des remarques intéressantes ont été exposées dans le compte-rendu de cette réunion :

- Des petits ouvrages ont été recensés sur le SIG lors de la prospection terrain. Les résultats de cette prospection permettront d'identifier les ouvrages illégaux à transmettre à la police de l'eau.
- Une DIG entretien/aménagement agricole sera réalisée afin d'agir rapidement, sans attendre les dossiers réglementaires nécessaires pour les actions ambitieuses. Celles-ci sont sans doute soumises à Autorisation Environnementale, qui peut nécessiter l'étude de données complémentaires, prendre du temps (dossiers d'espèces protégées par exemple) et n'est pas une prestation prévue dans le marché initial de l'époque (juin 2016). Ce qui explique la raison pour laquelle ce dossier n'est pas soumis à autorisation environnementale.
- L'inclusion des abreuvoirs dans la DIG est à confirmer par la DDTM.

4.2 AVIS DES ORGANISMES CONSULTES

En dehors des organismes ayant participés à l'élaboration du plan et du programme d'actions, la consultation d'autres d'organismes n'est pas prévue dans ce type de dossier.

4.3 LES OBSERVATIONS DU PUBLIC

4.3.1 Compte-rendu des permanences

4.3.1.1 Permanence n° 1 du 18/09/2019 à Maubeuge

Le Mercredi 18 septembre 2019 de 9h à 12h Commissaire enquêteur H. DERIEUX

Contrôle d'affichage:

Affichage réglementaire : L'avis d'enquête publique est affiché sur la porte vitrée de l'entrée de la mairie visible en permanence depuis l'extérieur.

Affichage complémentaire : L'arrêté d'ouverture d'enquête est affiché de la même manière.

Autre publicité: Aucune

Déroulement de la permanence :

Accuell : Dès 8h50 à la réception de la mairie Nombre d'observations déposées : Aucune

Installation: Un petit bureau au rez-de-chaussée de la mairie réservé aux permanences est facilement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Nombre de visiteurs reçus: Six personnes sont passées sans laisser

d'observation dans le registre

Nombre de courriers reçus et annexés au registre : Aucun

Thématiques des observations :

Néant

Contrôles:

Vérification de la présence de toutes les pièces du dossier :

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- L'arrêté d'ouverture d'enquête publique du 23 août 2019 de Monsieur le Préfet de Région
- L'avis d'enquête publique
- Le courrier d'envoi de la DDTM aux maires
- Le dossier relié reprenant :
 - Le rapport de phase 3 (17 pages)
 - o Les dix fiches "Action"
 - o Une planche au format A4 figurant l'emplacement des 149 fiches de l'Atlas
 - o Les 149 fiches Atlas définissant les travaux envisagés
- L'extrait de la parution de l'avis d'enquête publique dans la Voix du Nord du 2 septembre 2019
- Le registre d'enquête comportant 16 pages numérotées et paraphées.

Vérification du registre papier et des observations portées au registre depuis la dernière permanence :

Néant = première permanence

Ce registre du siège d'enquête rassemblera durant l'enquête l'ensemble des observations déposées sur les 28 registres des communes, les courriers adressés au président de la commission d'enquête et les observations de la boîte électronique.

Permanence nº 1:

Cette permanence s'est déroulée conformément à une première permanence à savoir sans fréquentation "massive".

Divers:

Salle parfaitement adaptée pour recevoir le public en toute confidentialité Il est à regretter la confusion due au chevauchement de plusieurs enquêtes dans la même période :

- PLUi de l'agglo de Maubeuge du 5 septembre au 7 octobre 2019 qui concerne directement la zone concernée,
- Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets du 16 septembre au 16 octobre 2019.
- Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires 16 septembre au 16 octobre 2019!!

Visites reçues:

1 – Monsieur Alain BELERY, 70 rue Pasteur à Feignies Propriétaire d'une parcelle située le long du cours d'eau "La Rouillie" s'inquiète de

l'entretien de ce cours d'eau. (Non traité dans ce dossier)

- 2 Monsieur Jean-Michel BALLENGHIEN, Monsieur Patrick DUBOIS et Madame Janine CORDIER (non présente, représentée par ces messieurs) rue du Commandant Brocard à Maubeuge sont concernés par le cours d'eau "La pisselotte". Ils viendront déposer leurs observations lors d'une prochaine permanence.
- 3 Deux personnes passent pensant que cette enquête concernait le contournement Nord de Maubeuge.
- 4 Monsieur Jacques CATRAIN, 24 chemin de Ropsies à Beaufort, concerné par le cours d'eau "la Warenne" à Beaufort, est venu dans un premier temps pour obtenir des explications sur le dossier et comment le consulter puisqu'à Beaufort il n'y a ni dossier papier ni fichier numérique. Le commissaire enquêteur s'est attaché à montrer à ce monsieur comment accéder au dossier par le site de la préfecture.

Après reconnaissance de l'endroit concerné, ce monsieur va étudier le dossier et repassera lors d'une prochaine permanence.

4.3.1.2 Permanence n° 2 du 18/09/2019 à Cousoire

Le Mercredi 18 septembre 2019 Commissaire enquêteur : J.C. PHILIPPE

Contrôle d'affichage:

Affichage réglementaire : oui, hall de la mairie mais peu visible car noyé dans une foule d'autres affichages.

Affichage complémentaire : non

Autre publicité : non

Déroulement de la permanence :

Accueil: Bien meilleur que lors du contrôle de l'affichage.

Installation: Grande salle rez de chaussée, mais pas de téléphone, ni de poste informatique à disposition.

Nombre de visiteurs recus : sept

Nombre de courriers recus et annexés au registre : aucun

Nombre d'observations déposées : Trois

Thématiques des observations : présence d'obstacles (arbres,

Végétation, présence de pierres et de sable) qui rétrécissent le lit de la rivière THURE.

Ravinage d'un mur de la propriété de Mme MEISSNER le cours de la THURE étant dévié l'eau vient s'écraser sur le mur et en détruit la base.

Contrôles:

Vérification de la présence de toutes les pièces du dossier : oui

Vérification du registre papier et des observations portées au registre depuis la dernière permanence : aucune (il s'agit de la 1ère permanence ouverture de l'enquête)

Permanence: 2

Divers : Nous pouvons signaler la confusion de certaines personnes avec l'enquête concomitante du PLUi.

Visites reçues:

Mme CROIX HEUCLIN Brigitte - 3 Place Léo Lagrange - COUSOLRE

Signale la présence de grandes herbes notamment près de pont rue des juifs et des arbres tout le long de la rivière.

Mme MEISSNER-LISSE - 101 route nationale - Cousoire :

Signale un saule écroulé près du local technique et que de ce fait la berge s'écroule.

Elle signale également que le mur de sa propriété s'écroule à cause de l'eau qui vient frapper celui-ci suite à des travaux près du pont route nationale.

Elle indique la présence de nombreuses pierres dans le cours de la rivière.

Mme Thérèse BOUXIN - 34 route nationale - Cousoire

Signale la présence d'un saule pleureur à côté du pont de la route nationale.

Messieurs MIROUX Pascal 31b rue de la gare se dit non concerné.

<u>JALLAY Albert</u> - 6 hameau de Beugnies - <u>Mme Ingrid LERAT</u> 117 Rte Nationale <u>-</u> <u>Mesdames Y. DURETZ et P. BONGNIART :</u>

Ces visiteurs se sont simplement renseignés sur le dossier.

4.3.1.3 Permanence n° 3 à Aulnoye-Aymeries

Le 19 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 Commissaire enquêteur : **OBRINGER** Jean-Pierre

Contrôle d'affichage:

Affichage réglementaire : intérieur de la mairie, face à l'accueil

Affichage complémentaire : extérieur de la mairie, sur le parvis d'entrée

Autre publicité : 0

Déroulement de la permanence :

Accuell: impeccable

Installation : bureau fermé en rez-de-chaussée accessible aux personnes à mobilité

réduite, téléphone, pas de connexion internet

Nombre de visiteurs reçus : 0

Nombre de courriers reçus et annexés au registre : 0

Nombre d'observations déposés : 0

Thématiques des observations :

Contrôles:

Vérification de toutes les pièces du dossier : manque dans les annexes (4 .3) les tableaux de programmation.

Vérification du registre papier et des observations portées au registre depuis la dernière permanence :

Pas de courrier, ni de réception de public le 18/09, jour d'ouverture de l'enquête.

Permanence: 3

Divers:

Visites reçues : 0

4.3.1.4 Permanence n° 4 à Saint Rémy du Nord

Compte-rendu de permanence 4 en mairie de Saint Rémy du Nord

Le 24 sept 2019 de 9h00 à 12h15 Commissaire enquêteur : OBRINGER Jean-Pierre

Contrôle d'affichage :

Affichage réglementaire : mis sur la porte d'entrée de la mairie, visible de l'extérieur.

Affichage complémentaire : 0

Autre publicité : information sur le site internet de la commune.

Déroulement de la permanence :

Accueil: impeccable

Installation: dans la salle du conseil, non accessible aux personnes

handicapées, pas de téléphone, mais connexion internet

Nombre de visiteurs reçus : 4

Nombre de courriers reçus et annexés au registre : 0

Nombre d'observations déposés : 2

Thématiques des observations :

Projet non traité dans sa globalité.

Contrôles:

Vérification de toutes les plèces du dossier : manque dans les annexes (4 .3) les tableaux de programmation ; brochage du dossier défectueux.

Vérification du registre papier et des observations portées au registre depuis la dernière permanence :

Pas de courrier, venue d'un couple le jour de l'ouverture de l'enquête, censé revenir.

Divers : ai rappelé à mon départ l'obligation de transmettre au jour le jour, à la DDTM, les infos inscrites sur le registre.

Visites recues: 2

-Mme Horlance Martine et M. Lecornu Louis 32 rue Théodore Fontaine St Rémy du Nord

Venues pour info : valident le projet.

-M.Dominique Hénaut 170 rue Keyworth à Feignies

M.Philippe Hénaut 32 rue Guynemer La Longueville

font remarquer que - la publicité concernant ce dossier a été noyée dans celle concernant le PLUI et l'enquête déchets de la région.

-Les documents papier sont difficilement lisibles

-Absence d'une cartographie reprenant l'ensemble du

projet.

ils déposeront leurs remarques complètes avant le 18 octobre (RV pris pour la permanence du 12 octobre).

lls notent d'ores et déjà -l'absence de diagnostic sur l'ensemble du ruisseau « la Mariière »

-l'absence de diagnostic sur le ruisseau du bois du Planty qui se trouve sur la Communauté de Communes du Pays de Mormal, alors que des actions sont envisagées sur la partie du ruisseau qui est en aval en CAMVS.

4.3.1.5 Permanence n° 5 à Villers Sire Nicole

Le 25 septembre 2019 Commissaire enquêteur Jean Charles PHILIPPE

Contrôle d'affichage:

Affichage réglementaire : En place sur panneau dans le hall de la mairie. Bien visible.

Affichage complémentaire : non

Autre publicité : Aucune

Déroulement de la permanence :

Accueil: poll sans plus.

Installation : Salle des mariages au Rez de Chaussée de la mairie mais pas de téléphone.

Nombre de visiteurs reçus : CINQ (dont 1 couple)

Nombre de courriers reçus et annexés au registre : AUCUN

Nombre d'observations déposées : 4

Thématiques des observations : absence de travaux sur le RONDOU

Affluent de la TROUILLE.

Rejet d'eau polluée par des excréments et rejet dans le RONDOU

Des égouts lors de fortes pluies.

Présence en grands nombre de rats musqués, moustiques

Souhait de rencontrer sur place les responsables de la CAMVS.

Effondrement de clôtures par ravinage.

Contrôles:

Vérification de la présence de toutes les pièces du dossier :

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- L'arrêté d'ouverture d'enquête publique du 23 août 2019 de Monsieur le Préfet de Région
- L'avis d'enquête publique
- Le courrier d'envoi de la DDTM aux maires
- Le dossier relié reprenant :
 - Le rapport de phase 3 (17 pages)
 - o Les dix fiches "Action"

- o Une planche au format A4 figurant l'emplacement des 149 fiches de l'Atlas
- o Les 149 fiches Atlas définissant les travaux envisagés
- Le registre d'enquête comportant 16 pages numérotées et paraphées.

Vérification du registre papier et des observations portées au registre depuis la dernière permanence : aucune

Divers:

Salle parfaitement adaptée pour recevoir le public en toute confidentialité

Il est à regretter la confusion due au chevauchement de plusieurs enquêtes dans la même période :

- PLUi de l'agglo de Maubeuge du 5 septembre au 7 octobre 2019 qui concerne directement la zone concernée,
- Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets du 16 septembre au 16 octobre 2019,
- Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires 16 septembre au 16 octobre 2019 !!

J'ai insisté auprès de la secrétaire présente (elle n'a pas la responsabilité du dossier) de l'envoi des pages du registre à la DDTM dans les plus brefs délais. Cela devrait être fait demain matin (26/09) au retour de la secrétaire suivant le dossier.

Visites recues: Quatre

Mr et Mme DELVALLEE Richard et Jacqueline : 56, rue du Caillou à Villers Sire Nicole : Signalent le rejet dans le ruisseau le RONDOU (qui n'est pas diagnostiqué) d'excréments et autres déchets.

L'effondrement d'un mur suite à un curage effectué en 1980.

Et déplore que ce ruisseau n'est pas repris dans cette enquête.

Ils repasseront dès qu'ils auront pris connaissance du dossier plus en détail sur internet.

Mr LAMBERT Guy: 10, rue du Faubourg à Villers Sire Nicole : Demande pourquoi il n'y a pas de travaux sur le RONDOU

Mr DUEZ Bruno :58, rue du caillou à Villers Sire Nicole

Lui aussi se dit très étonné que le RONDOU ne soit pas diagnostiqué alors que deux affiches sont posées le long de son cours alors qu'il n'y en a pas (d'affiches) sur la TROUILLE. ERREUR D'AFFICHAGE?

Se plaint d'être infesté par le rejet d'eau chargées de matières fécales et autres eaux boueuses par temps de fortes pluies. L'eau des égouts étant dérivées vers le RONDOU.

Présence de rats musqués, rats, moustigues.

Il se plaint de n'avoir jamais reçu de réponse à ses nombreuses réclamations tant de la part de NOREADE que d'autres administrations.

Il souhaite ardemment la visite de personnes de la CAMVS.

Mr THEMONT Claude: 15, rue du 11 novembre à Vieux Reng:

S'étonne que le FRILON n'ait pas été diagnostiqué. Concède toutefois que ce ruisseau est tubé sur la fin de son trajet.

4.3.1.6 Compte-rendu de permanence 6 en mairie de : COUSOLRE

Le Samedi 05 octobre 2019 Commissaire enquêteur J.C. PHILIPPE

Contrôle d'affichage:

Affichage réglementaire : sur panneau dans le hall de la mairie - peu visible

Car "noyé" dans une quantité d'autres annonces.

Affichage complémentaire : aucun sauf sur LA THURE (3 affiches)

Autre publicité : Aucune

<u>Déroulement de la permanence :</u>

Accueil: Excellent

Nombre d'observations déposées : 3

Installation : grande salle au rez de chaussée

Nombre de visiteurs recus: 3

Nombre de courriers reçus et annexés au registre : Aucun depuis le 18/09/2019

Thématiques des observations :

Embâcles sur la Thure, le Ruisseau du Fourneau et sur la Hante.

Contrôles:

Vérification de la présence de toutes les pièces du dossier :

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- L'arrêté d'ouverture d'enquête publique du 23 août 2019 de Monsieur le Préfet de Région
- L'avis d'enquête publique
- Le courrier d'envoi de la DDTM aux maires
- Le dossier relié reprenant :
 - Le rapport de phase 3 (17 pages)
 - Les dix fiches "Action"
 - o Une planche au format A4 figurant l'emplacement des 149 fiches de l'Atlas
 - o Les 149 fiches Atlas définissant les travaux envisagés
- Le registre d'enquête comportant 16 pages numérotées et paraphées.

Vérification du registre papier et des observations portées au registre depuis la dernière permanence : aucune

Permanence n°:6

Divers:

Salle parfaitement adaptée pour recevoir le public en toute confidentialité

Il est à regretter la confusion due au chevauchement de plusieurs enquêtes dans la même période :

- PLUi de l'agglo de Maubeuge du 5 septembre au 7 octobre 2019 qui concerne directement la zone concernée, (enquête terminée).
- Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets du 16 septembre au 16 octobre 2019,
- Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires 16 septembre au 16 octobre 2019 !!

Visites reçues : trois

MAIEU Jean Paul ,34, rue St Martin à Cousoire

- Propriétaire du musée de la machine parlante bordé par le ruisseau du fourneau indique que le pont rue de l'Abozeau est trop bas et ne permet pas d'évacuer l'eau lors de fortes pluies. Il souhaiterait la mise en place d'un drain afin de favoriser cette évacuation. Il est d'accord pour ce drain soit placé sur son terrain si nécessaire.
- Signale par ailleurs l'effondrement du mur de son voisin dans le ruisseau ce qui freine l'écoulement des eaux.

Aurèle HENAUT, 2, Hameau de Reugnies 59149 Cousoire

Est passé pour consultation du dossier et prendre connaissance des travaux prévus sur la Hante à Reugnies.

Pierre WELONEK - 64, rue du pont à BOUSIGNIES SUR ROC :

Riverain de la Hante, signale de nombreux embâcles coincés par l'étroitesse du pont bruyant ce qui occasionnent des montées d'eau. Il souhaite le passage, l'intervention et le nettoyage des arbres en cas de crues.

4.3.1.7 Compte-rendu de permanence 7 en mairie de: HESTRUD

Mardi 08 octobre 2019

Commissaire enquêteur Jean Charles PHILIPPE

Contrôle d'affichage:

Affichage réglementaire : Oui sur panneau extérieur mairie avec arrêté préfectoral bien visible.

Affichage complémentaire : Sur le pont enjambant la Thure entrée commune

Autre publicité : Aucune

Déroulement de la permanence :

Accueil: Très bon

Nombre d'observations déposées : aucune installation : Grande Salle RdC de la mairie

Nombre de visiteurs recus : deux

Nombre de courriers recus et annexés au registre : aucun depuis le 18/09/2019

Thématiques des observations :

Néant

Contrôles:

Vérification de la présence de toutes les pièces du dossier :

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- L'arrêté d'ouverture d'enquête publique du 23 août 2019 de Monsieur le Préfet de Région
- L'avis d'enquête publique
- Le courrier d'envoi de la DDTM aux maires
- Le dossier relié reprenant :
 - o Le rapport de phase 3 (17 pages)
 - Les dix fiches "Action"
 - o Une planche au format A4 figurant l'emplacement des 149 fiches de l'Atlas
 - Les 149 fiches Atlas définissant les travaux envisagés
- L'extrait de la parution de l'avis d'enquête publique dans la Voix du Nord du 2 septembre 2019

Le registre d'enquête comportant 16 pages numérotées et paraphées.
 Vérification du registre papier et des observations portées au registre depuis

la dernière permanence : Permanence n° : 7

Divers:

Salle parfaitement adaptée pour recevoir le public en toute confidentialité Il est à regretter la confusion due au chevauchement de plusieurs enquêtes dans la même période :

- PLUi de l'agglo de Maubeuge du 5 septembre au 7 octobre 2019 qui concerne directement la zone concernée,
- Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets du 16 septembre au 16 octobre 2019.
- Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires 16 septembre au 16 octobre 2019 !!

Visites reçues : deux

Mr HENAUT Jean Claude - 664, rue de Cousoire à HESTRUD

Mr DELTOUR Pierre - 8 rue³ d'Orbaye, 59740 CLAIRFAYTS Se sont renseignés sur le dossier d'enquête.

MR HENAUT Jean Claude est repassé hors permanence et à porté sur le registre déposé à HESTRUD les observations suivantes :

En cus d'abaltage d'arbres, laisser le choix au propriétaire de récupérer l'ensemble du bois, lors des Travaux exites de déteriores les prairies. Concerter les propriétaires avant travaux, ils doivent être réalisés en accord avec eux. HENAUT Jean-claude 664 Rue de cousolre 59740 HESTRUD

4.3.1.8 Compte-rendu de permanence 8 en mairie de Recquignies

Le 9 octobre 2019 de 14h00 à 17h00 Commissaire enquêteur : OBRINGER Jean-Pierre

Contrôle d'affichage:

Affichage réglementaire : sur panneau intérieur à l'entrée de la mairie (affichage noir sur fond blanc)

Affichage complémentaire : 0

Autre publicité: Bulletin municipal de septembre 2019

33

Information sur les 2 panneaux lumineux en ville

Déroulement de la permanence :

Accueil: impeccable

Installation: dans la salle du conseil, accessible aux personnes handicapées,

Téléphone

Nombre de visiteurs reçus : 0

Nombre de courriers reçus et annexés au registre : 0

Nombre d'observations déposées : 0 Thématiques des observations :

Contrôles:

Vérification de toutes les pièces du dossier : manque dans les annexes (4 .3) les tableaux de programmation.

Vérification du registre papier et des observations portées au registre depuis la dernière permanence ou l'ouverture de l'enquête :

Pas de courrier, aucune annotation et aucun passage.

Permanence: 8

Divers : ai rappelé à mon départ l'obligation de transmettre au jour le jour, à la DDTM, les infos inscrites sur le registre.

2 autres enquêtes dans le même temps ne facilite pas la publicité pour l'enquête qui nous concerne.

Rencontre avec M. le Maire

Visites recues: 0

4.3.1.9 Compte-rendu de permanence 9 en mairie de Maubeuge :

Le Samedi 12 octobre 2019 de 9h à 12h Commissaire enquêteur H. DERIEUX

Contrôle d'affichage:

Affichage réglementaire : L'avis d'enquête publique est affiché sur la porte vitrée de l'entrée de la mairie visible en permanence depuis l'extérieur.

Affichage complémentaire : L'arrêté d'ouverture d'enquête est affiché de la même manière.

Autre publicité : Aucune

Déroulement de la permanence :

Accuell: Dès 8h30 à la réception de la mairie Nombre d'observations déposées: Six Installation: Idem première permanence.

Nombre de visiteurs reçus : Huit personnes (dont deux couples)
Nombre de courriers reçus et annexés au registre : Aucun

Thématiques des observations:

Pollution – Entretien – Problème technique d'écoulement – Cours d'eau non diagnostiqués -

Contrôles:

Vérification de la présence de toutes les plèces du dossier :

Le dossier comprend les mêmes pièces qu'en début d'enquête.

Vérification du registre papier et des observations portées au registre depuis la dernière permanence :

Le registre reprend les observations reçues dans les autres communes.

- Copie du registre de Cousoire permanence du 18 septembre,
- Copie du registre de Saint Rémy du Nord permanence du 24 septembre,
- Copie du registre de Villers Sire Nicole permanence du 25 septembre,
- Copie du registre de Cousoire permanence du 5 octobre,
- Copie du registre de Hestrud permanence du 8 octobre.

Aucun courrier n'a été adressé au siège de l'enquête et aucune observation n'a été reçue dans la boîte électronique.

Permanence n° 9:

Cette permanence a permis de recueillir quelques observations et propositions du public.

Divers:

Petit bureau parfaitement adaptée pour recevoir le public en toute confidentialité.

Redite : il est à regretter la confusion due au chevauchement de plusieurs enquêtes dans la même période :

- PLUi de l'agglo de Maubeuge du 5 septembre au 7 octobre 2019 qui concerne directement la zone concernée,
- Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets du 16 septembre au 16 octobre 2019,
- Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires 16 septembre au 16 octobre 2019 !!

Visites reçues:

- 1 Monsieur Francis JOURDAIN, 12 impasse Violaine 59600 MAUBEUGE (Conseiller municipal) Contribution n°1 au registre :
- "Suite à l'érosion naturelle de la Pisselotte un égout communal s'est rompu et se déverse dans le milieu naturel.

Constatation faite à la CAMVS depuis longtemps". signé

- 2 Madame et Monsieur CATRAIN Jacques 24 rue de Ropsies 59330 BEAUFORT "Déposé un dossier : une lettre, photos et plans (4 P.J)". signé Contribution n°2 au registre : les documents scannés figurent en annexe de ce compte-rendu.
- 3 Madame et Monsieur DEGHAYE 68 rue Victor Hugo MAUBEUGE Contribution n°3 au registre :

"Passe prendre des infos suite à l'affiche (plan 58)". Signé

Commentaire du commissaire enquêteur : ces personnes sont concernées par la fiche n° 58 de l'atlas, en ont pris connaissance et sont satisfaites.

4 – Monsieur Raoul MOTTE-MOITROUX 85 rue de la Gare 59350 SAINT-ANDRE. Contribution n°4 au registre :

"Propriétaire de la parcelle B 311 à GOGNIES-CHAUSSEE, traversée par le ruisseau du Champ du Bois, j'ai observé qu'à la sortie de ma propriété, ce ruisseau passe sous la route RD 159 (de Feignies à Gognies) avant de se diriger vers la

Wampe et que le radier du pont étant assez haut, cela fait obstacle à l'écoulement des eaux. (montée des eaux sur mon terrain). Serait-il possible de remédier à cette situation? Je suis à votre disposition pour une visite sur place. Signé.

5 – LAUTE Jacqueline Chemin du Héron Maubeuge

Contribution n°5 au registre :

- Fiche 138 -

"Je remarque que l'entretien du RONCA niveau Mairieux, s'arrête bien avant sa source, laissant une portion de ce ruisseau sans entretien et qui mériterait de l'être. Restant à votre disposition". Signé.

6 – Madame Annie RAULIER 69 rue des Crosseurs Maubeuge Contribution n°5 au registre :

"Je demande l'intervention de l'agglo car le petit ruisseau qui passe derrière chez moi est envahi par la végétation et déborde chez moi. Je vous remercie. (Fiche 65 de l'atlas)".

Signé

Annexe jointe : dossier de Madame et Monsieur CATRAIN (Contribution n°2)

4.3.1.10 Compte-rendu de permanence 10 en mairie de Saint Rémy du Nord

Le 12 octobre 2019 de 9h00 à 12h00 Commissaire enquêteur : OBRINGER Jean-Pierre

Contrôle d'affichage :

Affichage réglementaire : sur la porte d'entrée de la mairie, visible de l'extérieur.

Affichage complémentaire : 0

Autre publicité: 0

Déroulement de la permanence :

Accuell: impeccable

Installation : dans la salle du conseil, non accessible aux personnes handicapées, pas de téléphone.

Nombre de visiteurs reçus : 2

Nombre de courriers reçus et annexés au registre : 1

Nombre d'observations déposées : 2

Thématiques des observations :

- -Tronçons de ruisseaux non diagnostiqués
- -Non-coordination entre intercommunalités
- -classement de terrain en zone humide résultat de ruisseaux détournés.

Contrôles:

Vérification de toutes les pièces du dossier : manque dans les annexes (4 .3) les tableaux de programmation.

Vérification du registre papier et des observations portées au registre depuis la dernière permanence ou l'ouverture de l'enquête :

Pas de courrier, aucune annotation et aucun passage.

Permanence: 10

Divers : rappel à mon départ de l'obligation de transmettre au jour le jour, à la DDTM, les infos inscrites sur le registre.

2 autres enquêtes dans le même temps ne facilite pas la publicité pour l'enquête qui nous concerne

Visites reçues : 2

Dominique Hénaut 170 rue Keyworth 59750 Feignies

« je dépose ce jour les remarques de mon frère et moi-même pour l'enquête publique sur la gestion des cours d'eau de la CAMVS (5 feuilles ci-après) » 12/10/19 signature.

(M. Hénaut a collé lui-même dans le registre les 5 feuilles.)

Maurice COUPPEZ 169 chemin du Parc 59330 BEAUFORT

« Très bien pour l'entretien des ruisseaux. Le problème est que l'alimentation de ces ruisseaux est très réduite, conséquence de la surexploitation des nappes d'eau. En fait on parle de captages mais ce sont des pompages à partir de puits profonds qui descendent jusque le fond de la nappe. Ces pompages assèchent les puits, les mares, les sources qui alimentent les ruisseaux. Ceux-ci ayant moins d'eau ils sont beaucoup plus pollués.

La gestion des pompages est à revoir. Il est très bien de s'insurger que BOULSONARO laisse brûler la forêt amazonienne, mais nous ici on fait mourir la forêt de Mormal de soif. Les pompages font mourir les grands arbres.

La solution : on coupe les arbres de la forêt de Mormal, comme ça personne ne s'en apercevra.

(Monsieur Couppez a confondu l'enquête présente et celle concernant le STRADDET Hauts de France. Je lui ai montré la fiche d'information apposée en mairie et lui ai signifié qu'une permanence se tenait le 16/10 après-midi en mairie de Maubeuge.)

4.3.1.11 Compte-rendu de permanence 11 en mairie de VILLERS SIRE NICOLE

Le 18 octobre 2019 de 09h à 12h Commissaire enquêteur Jean Charles PHILIPPE

Contrôle d'affichage:

Affichage réglementaire : Non avis d'enquête enlevé. Je l'ai fait reposer en insistant pour qu'il le reste jusque demain matin (19/10)

Affichage complémentaire : Non

Autre publicité : Aucune

Déroulement de la permanence :

Accueil : Poli sans plus - Visite de Mr le Maire Nombre d'observations déposées : aucune

Installation : Correct. Grande saile RDC mairie. Pas de téléphone ni de poste informatique.

Nombre de visiteurs reçus : Cinq dont 2 non pas souhaité inscrire leur passage.

Nombre de courrier reçu et annexé au registre : Un

Thématiques des observations :

Ecoulement - Embâcles - Suivi post opération - Qualité des eaux.

Contrôles:

Vérification de la présence de toutes les pièces du dossier :

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- L'arrêté d'ouverture d'enquête publique du 23 août 2019 de Monsieur le Préfet de Région
- L'avis d'enquête publique
- Le courrier d'envoi de la DDTM aux maires
- Le dossier relié reprenant :
 - Le rapport de phase 3 (17 pages)
 - o Les dix fiches "Action"
 - o Une planche au format A4 figurant l'emplacement des 149 fiches de l'Atlas
 - o Les 149 fiches Atlas définissant les travaux envisagés
- L'extrait de la parution de l'avis d'enquête publique dans la Voix du Nord du 2 septembre 2019
- Le registre d'enquête comportant 16 pages numérotées et paraphées.

Vérification du registre papier et des observations portées au registre depuis la dernière permanence : aucune

Permanence n°:11

Divers:

Salle parfaitement adaptée pour recevoir le public en toute confidentialité Il est à regretter la confusion due au chevauchement de plusieurs enquêtes dans la même période :

- PLUi de l'agglo de Maubeuge du 5 septembre au 7 octobre 2019 qui concerne directement la zone concernée,
- Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets du 16 septembre au 16 octobre 2019,
- Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires 16 septembre au 16 octobre 2019 !!

Visites recues: Cinq

Mr GONTHIER Jean Claude de Mairieux et Mr LAMBERT Guy de Villers Sire Nicole simples renseignements sur le projet.

Mr SZCZEPANSKI Jean Bernard - 27 rue de Bettignies 59600 BERSILLIES

A déposé un courrier joint au registre. Il évoque la qualité de l'eau. Il s'inquiète de la bande de largeur variable ??

Le suivi post opération et comment et par qui et s'il y aura des sanctions en cas de non-entretien par les riverains une fois les travaux exécutés.

Il évoque ensuite le problème des plantes invasives et demande si des conseils seront donnés aux riverains dans le cadre du suivi des travaux.

Deux autres personnes sont passées sans souhaiter notifier leur passage ils se sont simplement renseignés

4.3.1.12 Compte-rendu de permanence 12 en mairie de Aulnoye-Aymeries

18 octobre 2019 de 14h00 à 17h00 Commissaire enquêteur OBRINGER Jean-Pierre

Contrôle d'affichage :

Affichage réglementaire : intérieur de la mairie, face à l'accueil

Affichage complémentaire : extérieur de la mairie, sur le parvis d'entrée

Autre publicité : 0

Déroulement de la permanence :

Accueil: impeccable

Installation : bureau fermé en rez de chaussée, accessible aux personnes

handicapées, téléphone et connexion internet

Nombre de visiteurs reçus : 0

Nombre de courriers reçus et annexés au registre : 0

Nombre d'observations déposés : 0 Thématiques des observations :

Contrôles:

Vérification de toutes les pièces du dossier : manque dans les annexes (4 .3) les tableaux de programmation

Vérification du registre papier et des observations portées au registre depuis la dernière permanence :

Pas de courrier, ni de réception de public depuis le jour d'ouverture de l'enquête.

Permanence: 12

Divers

Visites recues: 0

4.3.1.13 Compte-rendu de permanence 13 en mairie de Maubeuge :

Le Vendredi 18 octobre 2019 de 14h à 17h Commissaire enquêteur H. DERIEUX

Contrôle d'affichage:

Affichage réglementaire : L'avis d'enquête publique est affiché sur la porte vitrée de l'entrée de la mairie visible en permanence depuis l'extérieur.

Affichage complémentaire : L'arrêté d'ouverture d'enquête est affiché de la même manière.

Autre publicité : Aucune

Déroulement de la permanence :

Accueil: Dès 13h30 à la réception de la mairie Nombre d'observations déposées: Quatre Installation: Idem première permanence.

Nombre de visiteurs reçus : Quatre personnes

Nombre de courriers reçus et annexés au registre : quatre lettres et deux plans

Thématiques des observations:

Pollution - Entretien -

Contrôles:

Vérification de la présence de toutes les pièces du dossier :

Le dossier comprend les mêmes pièces qu'en début d'enquête.

Vérification du registre papier et des observations portées au registre depuis la dernière permanence :

Le registre reprend les observations reçues dans les autres communes.

- Copie du registre de Cousolre permanence du 18 septembre.
- Copie du registre de Saint Rémy du Nord permanence du 24 septembre.
- Copie du registre de Villers Sire Nicole permanence du 25 septembre,
- Copie du registre de Cousolre permanence du 5 octobre.
- Copie du registre de Hestrud permanence du 8 octobre. Ajout:
- Copie du registre de Saint Rémy du Nord permanence du 12 octobre
- Copie de la lettre déposée dans le registre d'Eclaibes par la mairie d'Eclaibes le 15 octobre 2019.

Aucun courrier n'a été adressé au siège de l'enquête et aucune observation n'a été reçue dans la boîte électronique.

Permanence nº 13:

Cette dernière permanence n'a pas attiré davantage le public concerné que lors des permanences précédentes.

Divers:

Même petit bureau que précédemment

Visites reçues:

1 - Monsieur Alain BELERY domicile 128 rue de Keyworth 59750 FEIGNIES Observation concernant un terrain situé au 70 rue Pasteur à FEIGNIES Contribution n° 7 au registre :

"Pour la Rouillie avoir déposé un dossier pour le tunelage sur environ 30m si possible pour la sécurité et l'hygiène du secteur.

Avoir déposé 2 lettres et 2 plans aussi" le 18/10/2019 Signé

Documents scannés et annexés ci-après

2 - Monsieur Jean-Michel BALLENGHIEN 22 rue du Commandant Brocard Maubeuge 59600

Contribution n° 8 au registre :

Lettre scannée annexée ci-après

3 - Monsieur Ludovic PESANT 20 rue Albert d'Hendecourt 59600 GOGNIES-CHAUSSEE

Contribution n° 9 au registre :

"Dépôt d'une lettre de remarques sur la déclaration d'intérêt public". Signé

Lettre scannée annexée ci-après

4 - Madame CODER 26 rue du Commandant Brocard Maubeuge.

Contribution n° 10 au registre :

"Il n'y a pas lieu de faire l'entretien de la Berge par contre je vous signale un nombre important de fond slip qui passe dans le lit et ce depuis des années". Signé.

Annexes jointes:

- Dossier de Monsieur BELERY (Contribution n°7)
- Lettre de Monsieur BALLENGHIEN (Contribution n° 8)
- Lettre de Monsieur PESANT (Contribution n° 9)

4.3.2 Les courriers reçus au siège

Aucun courrier n'a été adressé au siège de l'enquête publique à l'attention du président de la commission d'enquête.

4.3.3 Les observations de la boîte électronique

Aucune observation n'est parvenue par l'intermédiaire de la boîte électronique ouverte pendant toute la durée de l'enquête publique.

5 ANALYSE DES OBSERVATIONS

5.1 ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Parmi les vingt-huit registres mis à la disposition du public dans les mairies des communes concernées par ce projet, il faut souligner que vingt d'entre eux sont restés vierges de toute observation. Dans ces vingt communes aucun visiteur ne s'est présenté ne serait-ce que pour consulter le dossier.

Les registres des communes suivantes ne contenaient aucune observation en fin d'enquête :

Aibes, Aulnoye-Aymeries, Beaufort, Beaurieux Berlaimont, Bersillies, Bettignies, Bousignies-sur-Roc, Ecuélin, Elesmes, Gognies-Chaussée, Hautmont, Jeumont, Leval, Limont-Fontaine, Pont sur Sambre, Recquignies, Vieux-Mesnil et Vieux-Reng, dont deux communes dans lesquelles se tenaient des permanences : Aulnoye-Aymeries et Recquignies.

5.1.1 Analyse quantitative

A la fin de cette enquête, la commission a dénombré 43 visites en mairies où se tenaient les permanences. Ces visites se décomposent de la façon suivante :

- 39 pendant les permanences
- 4 hors permanences.

Sachant qu'une visite peut générer plusieurs observations, celles-ci sont au nombre de 54 et se ventilant de la façon suivante :

- 44 en permanences :

Maubeuge : 11
Cousolre : 12
Villers Sire Nicole : 12
St Rémy du Nord : 8
Aulnoye-Aymeries : 0
Recquignies : 0

- Hestrud : 1

- 10 Hors permanence:

Eclaibes : 1Feignies : 4Mairieux : 2Hestrud : 3

Par ailleurs, les contributions ont été au nombre de 36 et se ventilent de façon suivante :

- 32 en permanences :

-Maubeuge : 10
- Cousoire : 10
- Villers Sire Nicole : 7
- St Rémy du Nord : 4
- Aulnoye-Aymeries : 0
- Recquignies : 0
- Hestrud : 1

- 4 Hors permanences:

Eclaibes : 1Feignies : 1Mairieux : 1Hestrud : 1

Le tableau ci-après reprend les 36 contributions reçues dans l'ordre chronologique des permanences. Seules celles dont le numéro d'ordre est sous couleur verte concerne l'objet de l'enquête, les autres ne se rapportent pas à l'enquête : soit de simples demandes de renseignements, soit des demandes d'interventions non reprises dans la déclaration d'intérêt général.

Contributions	Requérant	Commune	Cours d'eau	Thème
1	Madame Ingrid LERAT Cousolre	Cousoire	Thure	Renseignement
2	Y DURETZ/P BONGNIART Cousolre	Cousoire	Thure	Pas d'opposition
3	Madame CROIX-HEUCLIN Cousoire	Cousoire	Thure	Embâcles
4	Madame MEISSNER-LISSE Cousoire	Cousoire	Thure	Embâcles Dégâts sur mur de la propriété
5	Madame Thérèse BOUXIN Cousoire	Cousoire	Thure	Saule dans la rivière (embâcle)

6	Monsieur Albert JALLAY, Madame Ingrid LERAT et Mesdames Y-DURETZ et P- BONGNIART Cousoire	Cousolre	Thure	Renseignements
7	Monsieur Pascal MIROUX Cousolre	Cousoire	Thure	Non concerné
8	Mme Horlance Martine et M. Lecornu Louis ST Rémy du Nord	Saint Rémy du Nord	Le Cligneux	Accord sur le projet d'entretien
9	M. Dominique Hénaut 170 rue Keyworth 59750 Feignies M.Philippe Hénaut 32 rue Guynemer 59570 Longueville	Saint Rémy du Nord	La Marlière Le Bois de Planty	Complément de diagnostic sur la Marlière Le Bois de Planty : Faire la continuité avec CCPM
10	M. et Mme DELVALLEE Richard et Jacqueline Villers S Nicole	Villers Sire Nicole	Trouille Rondou	Le Rondou n'est pas traité Pollution
11	Mr LAMBERT Guy 10 rue du Faubourg 59600 Villers Sire Nicole	Villers Sire Nicole	Trouille Rondou	Néant
12	Claude THEMONT 15 rue du 11 Novembre à Vieux-Reng	Villers Sire Nicole	Le Frilon ??	Ruisseau à diagnostiquer
13	DUEZ Bruno 58 rue du Caillou 59600 VILLERS SIRE NICOLE	Villers Sire Nicole	Trouille Rondou	Le Rondou n'est pas traité Pollution
14	MAIEU Jean Paul 34 rue St Martin Cousolre	Cousoire	Fourneau	Problème technique (pont) Effondrement d'un mur (embâcle)
15	Aurèle HENAUT 2, Hameau de Reugnies 59149 Cousoire	Cousoire	Hante	Consultation
16	M. WELONEC Pierre 64, rue du Pont à Bousignies sur Roc	Bousignies sur Roc	Hante	Embâcles
17	HENAUT Jean-Claude 664 rue de Cousoire HESTRUD 59740 PROPRIETAIRE DELTOUR pierre 8 rue d'Orbaye Clairfayts 59740	Hestrud Clairfayts	Thure	Renseignements
18	Messieurs HENAUT Philippe et Dominique La Longueville et Feignies	Feignies	La Marlière Ruisseau du Bois Planty	Tronçon non repris Coordination collectivités Ecoulement Déviation du cours d'eau
19	Monsieur Maurice COUPEZ 163 chemin du Parc Beaufort	Beaufort		Hors sujet
20	Monsieur Francis JOURDAIN 12 impasse Violaine Maubeuge	Maubeuge	Pisselotte	Pollution
21	Madame et Monsieur CATRAIN 24 rue de Ropsies à BEAUFORT	Beaufort	Affluent de la Warenne	Débordement - Inondation
22	Madame et Monsieur DEGHAYE 68 rue V Hugo Maubeuge	Maubeuge	Flamenne	Renseignements
23	Monsieur MOTTE- MOITROUX 85 rue de la Gare à Saint-André	Gognies- Chaussée	Ruisseau du Champ du Bois	Ouvrage de traversée d'un axe routier trop haut

24	Madame Jacqueline LAUTE	Mairieux	Ronça	Tronçon non repris
25	Madame Annie RAULIER 69 rue des Crosseurs Maubeuge	Maubeuge	Affluent de la Pisselotte	Entretien Débordement
26	Mairie d'Eclaibes, 2 chemin Margot 59330 ECLAIBES	Eclaibes	Warenne	Pollution
27	GONTIER Jean-Claude de MAIRIEUX "a pris connaissance du dossier"	Mairieux		Renseignement
28	Jean-Bernard SZCZEPANSKI 27 rue de Bettignies 59600 BERSILLIES	Bersillies	L'Hôpitai Ronça Hoyau	Entretien Espèces invasives
29	Monsieur LAMBERT Guy 10 rue du Faubourg 59600 Villers Sire Nicole "passé à la réunion du 18/10/2019 pour savoir les dernières informations"	Villers Sire Nicole	Néant	Renseignements
30	Monsieur Alain BELERY domicile 128 rue de Keyworth 59750 FEIGNIES	Feignies	Rouillie	Busage
31	Monsieur Jean-Michel BALLENGHIEN 22 rue du Commandant Brocard Maubeuge 59600	Maubeuge	La Pisselotte	Embâcies Espèces invasives
32	Monsieur Ludovic PESANT 20 rue Albert d'Hendecourt 59600 GOGNIES-CHAUSSEE	Gognies- Chaussée	Wampe Trouille	Opposition au projet
33	Madame CODER 26 rue du Commandant Brocard Maubeuge.	Maubeuge	La Pisselotte	Pollution
34	HENAUT Jean-Claude 664 rue de Cousoire HESTRUD 59740	Hestrud	Thure	Récupération du bois Dégâts Concertation avec les propriétaires
35	Messieurs HENAUT Philippe et Dominique La Longueville et Feignies	Feignies	La Marlière Ruisseau du Bois Planty	Tronçon non repris Coordination collectivités Ecoulement Déviation cours d'eau
36	Monsieur Alain BOUILLIEZ 67 avenue du Floricamp 59600 Mairieux :	Mairieux	Ruisseau du Marais Ruisseau de Hoyaux	Tronçon non repris

5.1.2 Analyse thématique

Le tableau suivant répartit en thème toutes les observations. Parmi les quinze thèmes définis, seuls dix sont relatifs à l'enquête et seront pris en compte par les maîtres d'ouvrage. Les problèmes d'entretien, d'embâcles et des demandes de diagnostics complémentaires sont les deux thèmes les plus récurrents.

E19-132 Déclaration d'intérêt général TABLEAU RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS Enquête publique du 18 septembre au 18 octore 2019

Enquête publique du 18 septembre au 18 octbre 2019													_															
			Permanences Hors Permanences												Thémes													
Communes		Nombre de visiteurs	Visites sans observation	Courriers annexés	Contributions inscrites au registre	Observations inscrites au registre	Nombre de visiteurs	Visites sans observation	Courriers annexés	Contributiontions inscrites au registre	Observations inscrites au registre	Courriers reçus au siège	Bofte électronique	Embâcies - Entretien	Espèces invasives	Demande diagnostic complémentaire	Récupération du bois	Concertation avec les propriétaires	Dégâts	Accord sur le projet	Désaccord sur le projet	Police - Surveillance	Entente entre collectivités	Ecoulement Problème technique	Dégâts - Effrondrement mur	Pollution	Renseignement Consultation	Hors sujet
	Aibes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																	\Box
	Aulnoye-Aymeries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																	╝
	Beaufort	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		Щ	1														1
	Berlaimont	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		Щ														\sqcup	ᅴ
	Bersillies	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		Щ	1	1							1		_		1	\square	_
	Bettignies	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0													_		Ш	$\vdash \vdash$	4
	Bousignies sur Roc	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\vdash		1										ļ				4
	Colleret	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\vdash		_		-0.						_				Ш		4
	Cousoire	10	0	0	10	12	0	0	0	0	0	<u> </u>		3								_		1	2	Ш	5	4
	Eclaibes	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1		-													1	\sqcup	4
1	Ecuélin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0															Ш	\sqcup	4
	Elesmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0											_		_		Ш	Ш	_
S S	Feignies	0	0	0	0	0	1	0	0	1	4	<u> </u>	<u> </u>	2		3							3	3	$ldsymbol{ldsymbol{ldsymbol{eta}}}$	Ш	Ш	4
CAMVS	Gognies-Chaussée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										1			1		Ш	Ш	ᅴ
١	Hautmont	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		_											<u> </u>	<u> </u>			ᅴ
	Jeumont	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	_	_												ᆫ	Ш	Ш	_
	Leval	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0															Ш		4
	Limont-Fontaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0															Ш		_
	Mairieux	0	0	0	0	0	1	0	0	1	2	_				2							77	ㄴ		Ш	1	_
	Maubeuge	12	0	0	10	11	0	0	0	0	0	$ldsymbol{ldsymbol{ldsymbol{eta}}}$		2	1	1										2	1	4
1	Pont sur Sambre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	$ldsymbol{ldsymbol{eta}}$												L.			\sqcup	_
	Recquignies	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	$ldsymbol{ldsymbol{eta}}$												_	<u> </u>	Ш	Ш	4
	Saint Rémy du Nord	6	0	0	4	8	0	0	0	0	0			_						1				_			\square	4
	Vieux-Mesnil	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0													_			Ш	_
	Vieux-Reng	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			_		1					_	_						_
	Villers Sire Nicole	10	0	0	7	12	0	0	0	0	0					2			-					L	1	2	1	-
	Total CAMVS	38	0	0	31	43	3	0	0	3	7	0	0	10	2	9	0	0	0	1	1	1	3	5	3	6	8	1
Į ∰	Beaurieux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	ļ													_	Ш		\square
SMAECEA	Hestrud	1	0	0	1	1	1	0	0	1	3	<u> </u>					1	1	1							oxdot	2	
<u> </u>	Total SMAECEA	1	0	0	1	1	1	0	0	1	3			0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0
TOTAL PARTIEL 39 0					32	44	4	0	0	4	10	0	0	10	1	9	1	1	1	1	1	1	3	5	3	6	10	1
	AL VISITEURS	43																29		54								
	AL CONTRIBUTIONS						3	6								L												
TOT	AL OBSERVATIONS						5	4																				

5.2 LE PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

Le procès-verbal de synthèse des observations formulées par le public et des questions de la commission d'enquête a été remis et commenté aux maîtres d'ouvrage le mardi 22 octobre 2019 dans les locaux de l'annexe de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre à Maubeuge.

Le procès-verbal de synthèse est joint au dossier en annexe n° 8.

La lettre de notification sur laquelle est accusé réception du document en version papier (un exemplaire) et en format word facilitant le retour du mémoire en réponse par courriel.

La date limite de réception du mémoire en réponse est fixée au 6 novembre 2019 par courrier à l'adresse du président.

5.3 LE MEMOIRE EN REPONSE

Le mémoire en réponse est parvenu aux membres de la commission d'enquête par courriel le 30 octobre 2019. Le président a reçu le même document par courrier dans le délai imparti.

6 CONCLUSION DU RAPPORT

Le recours à cette procédure de déclaration d'intérêt général permet notamment :

- d'accéder aux propriétés riveraines des cours d'eau (notamment pour pallier les carences des propriétaires privés dans l'entretien des cours d'eau),
- de faire participer financièrement aux opérations les personnes qui ont rendu les travaux nécessaires ou qui y trouvent intérêt,
- de légitimer l'intervention des collectivités publiques sur des propriétés privées avec des fonds publics,
- de simplifier les démarches administratives en ne prévoyant qu'une enquête publique (article L211-7 III du code de l'environnement).

L'enquête publique, ouverte par arrêté préfectoral du 23 août 2019, s'est déroulée du mercredi 18 septembre au vendredi 18 octobre 2019 inclus, dans de bonnes conditions d'organisation qui résultaient notamment d'une collaboration matérielle de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) au titre de l'Autorité Organisatrice de l'Enquête (AOE). La commission d'enquête a bénéficié de la mise à disposition par la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre d'un local nécessaire aux travaux de la commission d'enquête.

L'information a été diffusée conformément aux obligations réglementaires par :

- Voie de presse,
- Affichage conforme au siège de l'enquête et dans les communes concernées,
- Quelques communications complémentaires dans certaines communes.
- Le dossier a été mis en ligne sur le site de la DDTM et de la CAMVS.

Le public a donc bénéficié de diverses possibilités de se renseigner, de s'exprimer et d'émettre avis, propositions et contre-propositions grâce :

- à une plage variée, de jours et d'horaires des permanences,
- à la possibilité de consulter en mairie un dossier papier dans les sept communes où avait lieu des permanences et en version numérique dans deux autres communes.
 - à la possibilité d'envoyer des observations par courrier au siège de l'enquête à l'attention du président de la commission d'enquête,
 - à la possibilité d'envoyer des observations par l'intermédiaire de la boîte électronique ouverte à cet effet.

Les registres d'enquête ont été récupérés par un membre de la commission d'enquête après la dernière permanence du vendredi 18 octobre et le lundi 21 octobre 2019 dans les autres communes.

L'enquête s'est déroulée dans une ambiance calme et constructive. Les 13 permanences se sont déroulées dans de bonnes conditions d'organisation.

Toutes les observations reçues ont été exposées chronologiquement au maître d'ouvrage dans un procès-verbal remis le mardi 22 octobre 2019.

Le mémoire adressé en réponse dans le temps imparti fait montre d'une volonté de répondre de manière pragmatique aux observations formulées par le public d, par le conseil municipal de la commune d'Eclaibes et par la commission d'enquête.

Après avoir :

- Etudié le dossier de demande de déclaration d'intérêt général,
- Avoir procédé à une visite d'un site de travaux déjà réalisés sous ce régime de la déclaration d'intérêt général,
- Pris connaissance des différentes phases d'études du projet,
- Pris acte que cette demande n'était pas soumise à une autorisation Loi sur l'Eau,
- Etudié les observations du public.
- Posé toutes les questions utiles au maître d'ouvrage,
- Etudié les réponses du pétitionnaire dans son mémoire en réponse,

La commission d'enquête est en mesure de formuler ses conclusions motivées et de donner un avis qui font l'objet d'un document distinct accompagnant le rapport.

La commission d'enquête a travaillé en toute indépendance et impartialité ne considérant que la valeur technique du dossier, la contribution du public, les différents avis des organismes consultés dans la phase préparatoire et l'intérêt général du projet.

Un exemplaire du rapport, des conclusions et de l'avis de la commission d'enquête a été remis, contre décharge, le 14 novembre 2019 à l'Autorité Organisatrice de l'Enquête à savoir la Direction Départementale des Territoires et de la Mer à Lille, celle-ci se chargeant de dupliquer et d'envoyer un exemplaire du rapport aux maîtres d'ouvrage et aux vingt-huit communes concernées conformément à l'article 7 de

l'arrêté d'ouverture d'enquête. Un deuxième exemplaire a été remis le même jour au Tribunal Administratif de Lille.

A Maubeuge, le 8 novembre 2019

Monsieur Hubert DERIEUX, Président de la commission d'enquête

Monsieur Jean-Charles PHILIPPE

Commissaire enquêteur titulaire

Monsieur Jean-Pierre OBRINGER

Commissaire enquêteur titulaire

1 Shirts